L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 16 AVRIL 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

A. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLÉANS
LUNDI MATIN, 16 AVRIL.

Pour billets des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

☞ Le Bulletin financier, le Bulletin commercial, et la Liste des Lettres restant au Bureau de la Poste, sont placés à la troisième page française de ce journal.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Hoffman & Mauls—à [illegible] de [illegible], marchandises sèches, étrangères et du pays. Aussi, une caisse de [illegible] avarié, et des meilles avariées.

Par Robinson & Nash—à 11 heures, sur la Levée, au poteau 30 du Deuxième District, 302 boucauts et 28 tierçons de sucre, frais à faire [illegible].

Par J. B. Robinson—à 10 heures, au coin des rues Lafayette et Commerce, au premier, un fort lot de meubles, [illegible], [illegible], tous de lit, couvertures, [illegible], tables, etc., [illegible]. Et à quatre heures de l'après-midi, sur la Levée, en face de la rue des Ursulines, le reste de la cargaison de la barque Lyonnaise, consistant en vins, oranges, limons, &c.

Par l'assistant quartier-maître du département—à 10 heures du matin, 300 balles de foin.

Par le collecteur de la Douane—à l'entrepôt No 4, situé dans la rue Front Levée, entre les rues Julie et Notre Dame, des marchandises non-réclamées, d'anciens de saisies et de la taxe d'emballage, également non-réclamées.

Par Montgomery & Bros—à 10 heures, aux Nos 70 et 72, rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, [illegible] le compte de "Rothschild Brown" ayant un restaurant, et une confiserie, installations, &c, au complet, [illegible] quantité de bois de lit, literie, &c. Aussi, à la salle de l'encanteur, deux caisses d'habillements—légèrement avariés—Aussi, sur la Levée en face de la rue Julia, 300 balles de foin—Aussi, une douzaine Montgomery Tattersall, beaux chevaux, mules, buggies, &c.

Par J. B. Cronan—rue Orange, entre Miro et Tonti, à 11 heures, de vaches laitières, un cheval, &c, et la [illegible].

Par Scott & Coppens—à [illegible] heures [illegible], rue Royale, à 10 heures et demie, le fonds d'un magasin de modes, étagères, installations, comptoirs, [illegible], &c.

Par G. D. Feist—la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un bon de la somme de [illegible] mille cinq cents piastres.

Par D. B. Morphy—sur la Levée, au pied de la rue de la Douane—[illegible] pilote.

Par E. Gutierrez—Continuation de la vente de la pharmacie B. Jourdan.

Les nominations de la Convention.

Le suffrage universel direct est une très belle chose en théorie, mais il est loin d'être d'une application facile dans la pratique. Dans des villages ou dans des districts peu peuplés, où tous les citoyens se connaissent, les candidats peuvent se présenter eux-mêmes et solliciter les suffrages d'électeurs qui sont à même d'apprécier leurs opinions et leurs capacités respectives. Il n'en saurait être de même dans les élections générales, ni même dans les élections locales des grands centres de population. A part quelques individualités éminentes, les candidats ne sont guères connus de la masse du corps électoral. Si grand que soit le nombre de leurs amis personnels, il est certain qu'ils sont dans leur quartier, ils ne pouvaient obtenir la majorité des votes à moins d'avoir un autre appui. Cet appui, c'est la recommandation d'une organisation de parti. De là, l'origine des caucus et des conventions destinées à choisir les candidats.

En principe, on peut trouver blâmable que des emplois qui n'ont rien à faire avec la politique soient laissés au choix d'une organisation strictement politique, mais il faut reconnaître qu'on fait l'usage est devenu tout puissant. Les dernières élections ont prouvé que les candidatures indépendantes ne pouvaient lutter avec succès contre les candidatures de parti. Aussi, avons-nous vu tous les candidats qui se sont annoncés jusqu'ici pour les élections de mai, déclarer à l'avance qu'ils se soumettraient aux choix de la convention démocratique.

De cet état de choses, il résulte qu'au lieu du suffrage universel direct, nous avons un suffrage à deux degrés. Il n'y aurait à cela qu'un médiocre inconvénient si tous les électeurs voulaient se faire un devoir de participer aux assemblées préparatoires et de nommer pour délégués des citoyens complètement désintéressés et qui auraient pour mandat de faire des choix consciencieux parmi les candidats les plus dignes et les plus capables. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi, et les électeurs, par suite de leur négligence, se trouvent souvent obligés de ratifier des choix, particulièrement ou de s'abstenir de voter, comme cela a eu lieu aux dernières élections municipales.

Nous devons nous hâter d'ajouter que, dans le cas actuel, la convention démocratique qui s'est réunie samedi, a fait des nominations contre lesquelles il y aura peu d'objections à élever. Le grand nombre de candidats qui étaient sur les rangs avait attiré aux assemblées préparatoires beaucoup plus d'électeurs que de coutume, et les délégués élus, tous ou suivant leurs préférences personnelles, ont fait plusieurs choix excellents.

Le candidat désigné pour la place de shérif est le général Harry T. Hays, qui jouit dans notre ville d'une popularité justement acquise par sa bravoure et par la noblesse et la générosité de son caractère. Avant distingué de notre barreau, il a toutes les capacités requises pour remplir dignement les fonctions de shérif, et nous croyons que sa nomination sera ratifiée par un vote imposant.

Le docteur Charles Délery qui a été désigné pour l'emploi de coroner est un médecin instruit et consciencieux, une nature droite et honnête, et nous sommes certain qu'il apportera dans l'exercice de ses devoirs, toute l'activité et toute la dignité qu'on est en droit d'attendre d'un magistrat intègre et indépendant.

Parmi les autres nominations nous remarquons celle de M. Norbert Trépagnier pour le greffe de la Première Cour de District. Il a déjà rempli ces fonctions, avant la guerre, d'une façon très honorable et il a fait ses preuves sous tous les rapports. Nous applaudissons également au choix de M. G. W. Gourdain pour le greffe de la Seconde Cour de District; l'honorabilité de son caractère, ses connaissances spéciales, son intégrité et son assiduité le recommandent comme parfaitement apte à remplir cet emploi important. Le capitaine Byerly l'a emporté sur ses compétiteurs pour le greffe de la Troisième Cour, grâce à de nombreuses recommandations qui parlaient éloquemment en sa faveur. Les candidats des trois autres cours nous sont moins connus, ce sont MM. R. C. Reed, Louis Power et Walker, mais ils ont été chaudement appuyés. M. Auguste Vivant, titulaire actuel de la justice de paix du Troisième District, a été désigné comme le candidat de la convention, et M. F. W. Collens a été choisi pour la justice de paix du Second District. En somme, nous croyons que toutes les fonctions judiciaires seront convenablement remplies.

M. Lemarié, représentant à la législature, et l'un de ceux qui ont le plus activement contribué à l'organisation du parti démocrate aux élections de novembre, est porté comme candidat à la place de collecteur des taxes du Second District, et M. B. A. Bonnier comme assesseur.

Jusqu'à présent, le parti qui s'intitulait unioniste aux dernières élections n'a pas donné signe de vie. Mais alors même qu'il y aurait opposition, les précédents nous donnent la certitude que les candidats nommés par la convention démocratique seront élus à une forte majorité.

Théatre de l'Opéra.—Nous avons déjà parlé de la représentation qui doit avoir lieu ce soir à ce théâtre au profit de Mlle Elodie Girard. Le spectacle offert est très-attrayant sans doute, car il se compose d'un drame en trois actes de M. E. de Girardin, qui a eu grand succès à Paris, et d'un vaudeville de M. Scribe qui, dans le temps, n'en a pas eu moins, mais le but de l'affiche a son mérite aussi, et ce but amènera [illegible] pour attirer beaucoup de monde. La bénéficiaire qui joue dans les deux pièces, s'est multipliée pendant cette courte mais laborieuse saison, et le talent qu'elle a montré dans tous ses rôles, variés presque à l'infini, lui ont valu une estime par ordinaire et dont le public lui donnera ce soir une preuve flatteuse en se portant avec empressement au Théâtre de l'Opéra. Mlle Elodie Girard est très digne de cette faveur.

Machine a coudre de pourvoyant elissement.—Nous annonçons une machine véritablement précieuse, une machine à scier qui se sert elle-même pourvu cependant qu'on lui fournisse, bien entendu, de la matière à sa portée. On ne saurait [illegible] qu'elle dit davantage. Un jeune garçon, d'une bonne force, peut tout seul la mettre en opération avec facilité, et faire autant d'ouvrage que trois hommes pourvus de scies à main, dans le même espace de temps. Tout atelier devra avoir, désormais, de ces machines à scier, avec lesquelles on peut entendre des travaux d'une forme irrégulière et dont l'action est plus nette et plus droite que celle d'un scieur se servant d'un instrument ordinaire. Les merveilleuses machines dont nous parlons feront le tour du monde, comme les machines à coudre. On peut les voir et acheter dans le magasin de W. L. Cushing, rue St-Charles No. 61, qui vend aussi des machines à coton, des tours [illegible], machines à vapeur, moulins à [illegible], machines à bardeaux, machines portatives [illegible] des usines de Washington et toutes sortes de machines pour les plantations.

Confiserie de l'Opéra.—M. Victor Frost[illegible], un des meilleurs confiseurs et pâtissiers de notre ville, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il vient de faire l'acquisition de l'établissement de J. Himbert et qu'il ne négligera rien pour lui maintenir sa bonne réputation. M. Victor Frostdame annonce en outre qu'il [illegible] de tout repas de noce ou de famille, [illegible].

Nouvelles du Mexique.

Le Ranchero de Matamoros, du 10 avril, contient quelques nouvelles dont voici le résumé.

Des voyageurs arrivés hier de Monterey d'où ils étaient partis le 28, rapportent que les forces impériales sous le commandement de Jeanningros s'étaient mises en route de Camargo pour China, dimanche, 1er du courant. Ces forces se composent de 1,600 hommes dont la marche ne paraît pas devoir éprouver d'obstacle.

Le général Jose de la Garza, à Tula Mendez, mourant, avait remis le commandement des troupes, a été arrêté par un de ses officiers subalternes et envoyé à Canales pour être jugé comme conspirateur. Canales lui ayant fait grâce à la condition de quitter le pays, Garza s'est rendu à Brownsville où il restera sans doute que le meilleur parti à prendre pour un homme comme lui, qui a eu soin de séparer toujours sa cause de celle des brigands et des voleurs, est d'adresser à Maximilien sa soumission pleine et entière. Cela lui vaudra certainement plus que l'exil à Brownsville.

On nous rapporte qu'immédiatement après une escapade exécutée par une fournée de pensionnaires de la prison de Brownsville, la plupart de ces messieurs se sont rangés du côté de marche pour aller rejoindre les bandits de Canales. Les éclaireurs fédéraux, amis de la neutralité, sur il paraît que quelques-uns d'entre eux ont pris la chose au sérieux, ont pu les rattraper deux qui ont été renvoyés à la geôle.

Canales a attiré dans ses rangs un certain nombre d'aventuriers américains à qui on a fait croire qu'il y avait sur la route de Monterey une conduite impériale, riche de trois millions de piastres, et qu'elle tomberait infailliblement dans leurs mains s'ils voulaient participer à l'attaque projetée contre elle. Notre opinion, dit le Ranchero, est qu'au lieu d'une conduite de trois millions, ils trouveront toute autre chose et qu'ils auront à se repentir de leur équipée.

Les révoltes promettent beaucoup sur la rive mexicaine du Rio Grande. Il y a bien longtemps qu'on ne les a pas vues si belles.

Steamers entre la Nouvelle-Orléans et Vera-Cruz.—Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'un service régulier de steamers vient d'être établi entre la Nouvelle-Orléans et Vera Cruz. Il y aura de chaque port deux départs par mois et les vapeurs apporteront la malle.—Les agents de la ligne à la Nouvelle-Orléans sont MM. Bari & Cie No. 18 Commercial Place. Ils expédieront un steamer samedi prochain, 21 du courant.—Voir l'annonce.

Association.—On verra dans les annonces de ce jour que M. James Miltenberger de cette ville fait, à dater de ce jour, partie de la maison S. E. Villavaso & Cie.

CHRONIQUE LOCALE.

Feu.—Hier soir, vers onze heures, le feu a pris aux dépendances d'une maison à l'encoignure des rues Dryade et St. Andrew, Quatrième District. Il n'y a pas eu d'autre dommage que la destruction d'une cabane donnant sur la rue Bacchus. On suppose que cet incendie doit être attribué à un défaut de cheminée.

Blessé et volé.—Un nommé Paul Hagan, trouvé dans un état dangereux sur la Levée, où il avait été affreusement maltraité et volé par des personnes inconnues, samedi dans la nuit, a été transporté à l'hôpital de charité.

Bien volé recouvré.—Un homme de couleur nommé Frank Moore a été arrêté hier matin, par l'officier McCann, sur l'accusation d'avoir volé une montre d'or, une chaîne et une broche appartenant à Mme Hawkins rue Julie, No 152.

Le même officier rapporte qu'il a trouvé ces articles dans une maison de la rue Conti, No 129.

On voit par les registres de la police que les nègres se livrent avec amour à l'application de vol.

Noyé.—Le capitaine Korts, de la barque Mary Ann, amarrée au pied de la Première Rue, rapporte que Frank P. Bibel, second de son navire, est tombé à l'eau samedi soir et qu'il s'est noyé. Le coroner a été prévenu.

Trouvé mort.—Un individu blanc, inconnu, a été trouvé mort hier matin, sur la Levée, au poteau No 25, en face le marché aux légumes. Le coroner fera une enquête.

Mulet volé.—M. W. R. Colcord rapporte à la police qu'un mulet couleur souris lui a été volé et qu'il offre une récompense de $100 pour la découverte du mulet et $200 pour l'arrestation du voleur. M. Colcord demeure rue Baronne, No 137.

Mort en prison.—Un homme blanc, inconnu, a été trouvé mort dans une des cellules de la prison du 2d District hier soir, vers 5 heures. On a envoyé chercher le coroner pour faire une enquête.

Arrestations.—G. W. Davis a été arrêté samedi dans la nuit pour avoir été trouvé à bord du bateau à vapeur Westmoreland dans des circonstances suspectes et pour avoir porté des armes cachées.

James King, accusé par John Davis, h. d. c., d'avoir volé une paire de boucles d'oreille, a été arrêté rue Poydras.

William Walker, h. d. c., accusé par Stephen Leary, d'avoir participé au vol de 200 balles de coton, a été arrêté. Il avait $30 dans sa poche.

Henri Lein, accusé d'avoir frappé Fr. Owens avec un rasoir dans des intentions de meurtre, a été arrêté samedi soir.

Ed. Wallace a été arrêté parce qu'il portait sur lui deux pistolets cachés.

T. M. Dowler du 36e des Vol. de l'Ohio, accusé par une femme d. c., Millie Lester, d'assaut et batterie contre elle et son enfant, a été arrêté hier rue Tremé.

Charles Clide, accusé d'avoir assailli Georgina Clanton et de l'avoir menacée d'un pistolet a été aussi arrêté dans la même rue.

Coup de poignard.—Edward Creger, accusé d'avoir poignardé un nommé Michel Lynch, avec intention de le tuer, a été arrêté par l'officier Clark, hier soir à 11 heures.

E. Delassaries et J. B. Grier ont été arrêtés comme complices.

Corps Législatif.

Suite du Discours de M. Rouher.

Après une suspension d'un quart d'heure, M. le ministre d'Etat reprend la parole pour continuer son discours, et dit:

Pour justifier cette théorie du gouvernement parlementaire, on nous dit: Ces institutions que la France n'a plus, elle les a données à l'Europe entière; nous avons laissé dépérir le flambeau civilisateur que nous avions eu la gloire d'allumer, et on nous a comparés à ces anciennes civilisations de l'Orient qui se sont éteintes en se communiquant à l'Europe occidentale.

Rentrons dans la vérité de la situation. C'est une œuvre vaine et difficile que de comparer ainsi les institutions de deux pays et de deux nations distinctes; car les institutions de chaque pays sont le résultat des traditions, des mœurs et de l'histoire de chaque pays. Il faut donc avoir fait une étude approfondie des habitudes, des coutumes héréditaires, de la législation, en un mot de tout le passé d'une nation avant de pouvoir dire: Telles institutions qui sont bonnes en Angleterre et en Autriche sont également bonnes pour la France. Pour démontrer les périls d'une telle comparaison, il suffit de signaler une différence fondamentale entre les gouvernements qu'on a cités et la Constitution actuelle de la France.

Depuis deux siècles l'Angleterre vit sans révolution. Elle a une aristocratie qui possède la plus grande partie du sol; elle vit de traditions; à peine essaye-t-elle de temps à autre une réforme; elle a le respect de ses usages et de sa Constitution.

Mais si demain le suffrage universel était introduit en Angleterre, croyez-vous que ce gouvernement y pût résister? Croyez-vous que l'introduction du suffrage universel en Irlande ne lui ferait pas courir quelque péril? (Marques d'assentiment.)

Si maintenant nous examinons ce qui se passe en Allemagne, ce pays de corporations, de fédéralité, d'aristocratie constituée, cette nation rêveuse, un peu étrangère aux mouvements passionnés qui agitent si facilement notre pays, croyez-vous que les dynasties, les institutions séculaires qui n'ont pas été brisées par deux révolutions, résisteraient à l'introduction du suffrage universel? (Nouvel assentiment.)

Et l'Italie, cette nation née d'hier, qui a créé son unité sous l'empire de sentiments douloureux de ses longues infortunes, est-ce qu'elle a pensé à mettre ses libertés naissantes sous l'empire du suffrage universel? Et ce sont là des analogies que l'on nous oppose quand on nous dit que nous avons perdu chez les autres peuples des libertés que nous n'avons plus.

Nous avons le suffrage universel qui les contient toutes, car c'est le droit de souveraineté politique donné à tous les citoyens. Mais que demande-t-on? S'agit-il seulement d'élargir cette entrée et d'y introduire dix ministres à portefeuille au lieu des deux ministres qui y siègent aujourd'hui?

Mais ce n'est pas là tout: il faut aussi supprimer d'abord le conseil d'Etat, cette école vivante de la science gouvernementale, car son organisation actuelle est incompatible avec le gouvernement parlementaire.

Et cependant ce conseil est pour le chef responsable de l'Etat une protection constante et indispensable. Le conseil d'Etat voit tout, discute tout; il prépare vos travaux. Il n'y a pas un projet de loi qui ne porte la trace de son inspiration. (Très bien!)

Ce n'est pas tout encore; il faudrait deux Chambres, il faudrait transformer le Sénat en Chambre des Pairs, à moins qu'on ne voulût faire du Corps législatif une assemblée souveraine, une Convention. Il faudrait aller plus loin.

Les principes de la souveraineté du souverain, et de la dépendance des ministres vis-à-vis du souverain seul est un des principes fondamentaux de notre Constitution écrite dans le plébiscite de 1851, et nul n'a le droit de les rayer de la Constitution sans le consentement du peuple qui les a votés. Il faudrait donc que le souverain résiste la nation dans ses comices et lui dît:

« Je vous ai protégés au moment où la civilisation allait tomber dans l'abîme; j'ai fortifié le pays, je lui ai donné l'ordre, la prospérité; j'ai exposé sa gloire, j'ai étendu ses frontières, j'ai agrandi son territoire; j'ai achevé l'unité de la France, de la vie et de la liberté du peuple entier; donnez-moi un amendement, [illegible] sur ce lit de Procuste, et [illegible] ma taille à ses proportions. Mon rôle était [illegible], il faut que je l'abandonne pour faire place au gouvernement parlementaire. (Très bien! très bien!—Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Il faut avoir plus de courage. Conseillez-lui d'imiter Charles-Quint, d'être plus digne de son nom, de son caractère et de sa dignité. (Nouveaux applaudissements.)

S'il consultait le peuple, qu'aurait-il à lui répondre quelle question, à ce qui relève sollicitude de votre gouvernement et à ce qui concerne son pouvoir constitué, s'il cherche comment le [illegible] sera [illegible] le peuple tout entier lui répondrait par la confirmation de son pouvoir. (Oui! oui! c'est vrai!) Il y a des milliers qui n'ont pas d'autre ambition dans la rue, et qui d'avance pourrait... ces masses et dévouées à l'empereur? (C'est vrai!—Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

Avant d'en finir avec cette thèse, il m'est impossible de ne pas me souvenir ici de ces paroles de M. Thiers: « Heureuses les nations qui n'ont qu'à entrer dans la [illegible] de [illegible]... Qu'il me soit permis d'ajouter: Malheur aux nations où l'on agite stérilement et sans nul profit pour le pays d'aussi redoutables problèmes. (Très bien! très bien!)

Pour moi, messieurs, ce n'est pas sans tristesse, sans efforts sur moi-même, que j'ai pu aborder ce débat et venir, après quatorze années d'un règne prospère, discuter les bases sur lesquelles le peuple a assis la prospérité de la dynastie et la prospérité de mon pays! (Très bien! très bien!)

Mais ai-ne confiance si mon dévouement ne me fait illusion; si, comme on l'a soutenu, votre contrôle n'était pas efficace, si les considérations constitutionnelles que j'ai de nouveau développées devant vous n'étaient qu'une erreur; si vous n'étiez pas ce contre-poids, cette garantie que j'ai cru trouver dans l'organisation de la Constitution, je n'hésite pas à le dire, ma conviction serait ébranlée.

Oui, si comme l'a dit l'honorable M. Thiers, votre contrôle n'existe pas, si vous n'intervenez qu'après des faits accomplis, si vous n'êtes appelés à dire votre opinion que lorsqu'elle est devenue impuissante; si vous ne pouvez rien dire, n'ayant pas le pouvoir nécessaire pour faire triompher votre opinion, privés que vous êtes du droit d'initiative, du droit d'amendement, du droit d'interpellation, je le répète, je serais ébranlé dans ma conviction.

Mais, examinons. On dit que les grandes entreprises de ce règne ont été faites sans votre assentiment, que la guerre de Crimée s'est faite sans que vous ayez été consultés, que la guerre d'Italie s'est faite sans vous et contre vous. Est-ce bien là l'histoire de notre pays? Ces grandes questions n'ont-elles donc pas été soumises à l'appréciation du Corps législatif?

C'est au mois de janvier que le czar passe de la menace à la violence; il incendie la flotte turque à Sinope, il occupe les Principautés.

L'Empereur Napoléon III s'adresse à l'empereur de Russie, et, dans un langage plein d'élévation, il lui dit qu'il est peut-être encore temps de ne pas tirer l'épée et de remplacer par une transaction les dangers de la guerre.

Ce langage n'est pas écouté. A-t-on alors agi en dehors du concours du Corps législatif, contre sa volonté, sans son assentiment?

Le 10 mars, le discours de la couronne fait connaître la politique du gouvernement; le 11 mars, la demande d'un emprunt de 250 millions est présentée à la Chambre, et c'est le 27 mars seulement que la guerre est déclarée.

Le Corps législatif avait donc été préalablement consulté, et il avait voté les sommes nécessaires pour faire cette guerre dont l'honorable M. Thiers a reconnu d'ailleurs l'utilité et la grandeur.

La guerre d'Italie maintenant.

Le discours du trône est prononcé le 8 février 1859; il y avait encore des espérances de paix; lord Cowley était à Vienne et cherchait à prévenir le conflit entre l'Autriche et l'Italie; le souverain dit ses espérances. Mais, le 23 avril, M. de Cavour reçoit la sommation de Gialay.

La France n'a pas encore un soldat préparé, et pas une batterie d'artillerie n'a été déplacée. Cependant le sentiment de la nécessité de la guerre apparaît, et le 26 avril les ministres d'Etat et des affaires étrangères sont au Corps législatif et au Sénat; ils exposent à ces deux grands pouvoirs la situation faite à la France par la déclaration de guerre de l'Autriche au Piémont; le gouvernement demande en même temps une levée de 140,000 hommes et un emprunt de 500 millions. La guerre n'était ni décidée ni commencée; aucun soldat français n'avait encore franchi la frontière des Alpes. Le contrôle de la Chambre n'a donc été ni tardif, ni méconnu; il a été pleinement exercé.

Et la négociation en faveur de la Pologne a-t-elle été entamée sans l'assentiment de la Chambre? A peine les premiers coups de fusil avaient-ils été tirés aux environs de Varsovie, que l'honorable M. Jules Favre interpellait M. Billault dans cette enceinte; huit jours après, le gouvernement exposait sa politique devant le Sénat, et quelques jours après répondait à une nouvelle interpellation de M. Jules Favre; il déclarait qu'il ne croyait pas devoir engager la France pour cette question, mais qu'il ne pouvait rester indifférent et qu'il avait l'intention de la soumettre à un arbitrage européen. Le Corps législatif approuvait cette conduite.

Est-ce là un contrôle provoqué après coup, inefficace et tardif? Non, assurément, et nous défions qu'on nous trouve une seule grande question sur laquelle le gouvernement ait hésité à vous faire les confidents de ses pensées, à vous demander les autorisations nécessaires pour les accomplir. (C'est vrai!—Très bien!)

En était-il de même sous le gouvernement parlementaire? Respectait-on toujours l'initiative et l'autorité du Parlement? L'occupation d'Ancône a-t-elle été faite avec l'assentiment préalable de la Chambre?

Non, et cependant, la guerre avec l'Autriche pouvait en sortir. Il en a été de même de l'évacuation d'Ancône qui a été faite par le pouvoir exécutif tout seul, au grand déplaisir de l'opposition du temps.

Bien plus, au moment de l'évacuation d'Ancône, on a produit un traité fait à Rome, en 1831, pour régler les conditions de l'évacuation. Ce traité était resté, pendant six années, inconnu de la Chambre des députés et du pays tout entier.

En 1840, s'ouvre la question d'Orient. Des propositions sont faites à la France par les grandes puissances; ces propositions soulèvent la question de paix ou de guerre, une guerre de un contre quatre.

Réunit-on la Chambre pour lui soumettre ces propositions et savoir si elles doivent être acceptées? Non, on les repousse sans lui en rendre compte, le traité des quatre puissances est signé, la guerre devient menaçante. Appelle-t-on le Parlement? Non.

M. Thiers—Si! si!

M. le ministre d'Etat—Je vous demande pardon...

M. Thiers—Je vous demande aussi pardon.

M. le ministre d'Etat—L'on réunit le Parlement au juillet 1840?

M. Thiers.—La Chambre ne permettra de dire quelques mots, car il s'agit d'un fait personnel. La crise ministérielle à la suite de laquelle je suis sorti du cabinet s'est élevée justement sur la question de convocation des Chambres.

M. le ministre d'Etat—Au mois d'octobre. (Oui! oui!)

M. Thiers—Au moment où il fallait prendre des résolutions décisives, j'ai demandé la convocation des Chambres; elle allait avoir lieu.

Mais le roi a désiré que nous n'avons pas été d'accord sur le discours de la couronne. (Mouvements divers.)

M. le ministre d'Etat—Avant de consulter la Chambre, on avait commencé les fortifications de Paris, créé douze régiments et préparé la mobilisation de la garde nationale.

M. Thiers—Le pouvoir exécutif usait de son droit.

M. le ministre d'Etat—Alors seulement on s'est demandé s'il fallait consulter la Chambre, et c'est M. Thiers lui-même qui va répondre à M. Thiers. M. Guizot était ambassadeur à Londres: M. de Broglie, confident de M. Thiers, écrit à M. Guizot, et que lui dit-il?—C'est M. Thiers qui parle:

"Et Enfin, continuer avec ardeur et persévérance les préparatifs d'armement, n'en point faire étalage, mais ne rien suspendre et ne rien négliger, pousser ces préparatifs, quant au personnel, jusqu'aux limites légales; quant au matériel et aux fortifications, jusqu'aux limites du possible.

"Etre en position, le moment venu, de n'avoir plus à demander aux Chambres qu'une augmentation de personnel à verser dans des cadres déjà posés et la ratification de ce qui a été fait sans elles. Cela est de la dernière importance. (Exclamations.) Quelle que soit l'issue de tout ceci, il faut que la France soit armement complet."

M. Thiers—Mais oui!

M. le ministre d'Etat, "cont[inuant]: Que l'imprévoyance du [illegible] ne permet d'obtenir que dans les moments d'urgence et d'appréhension. [Nouvelles exclamations.)

Voilà le gouvernement parlementaire. On se défie des Chambres; on ne leur présente que des faits accomplis, et il faut l'appréhension, la crainte d'une guerre, pour constater l'armée nécessaire à la défense du pays. (Très bien.)

Ce contrôle, aujourd'hui, s'exerce autrement. Il est de la nature des pouvoirs sans lendemain d'être à l'étroit en face de leur responsabilité, et de se mettre à l'abri derrière les faits accomplis. Nous n'agissons pas ainsi.

Nous nous présentons dès le premier jour loyalement, et nous demandons le concours et le consentement du Corps législatif.

M. Thiers—Et le Mexique?

M. le ministre d'Etat—La discussion sur le Mexique viendra à son heure et montrera que le concours de la Chambre a toujours été réclamé. Mais vous me rappelez que, pour l'expédition de Saint Jean d'Ulloa, la Chambre n'a pas été consultée et ne s'est occupée de la question que deux ans après.

Pour l'indemnité Pritchard, le gouvernement a agi de même sans l'intervention de la Chambre. Ne comparons donc pas le régime parlementaire avec le nôtre; on n'avait pas alors les garanties qui existent aujourd'hui.

Et maintenant, est-il vrai que la Chambre manque des conditions organiques nécessaires pour exercer ses attributions et qu'elle n'ait ni le droit d'initiative, ni le droit d'amendement, ni le droit d'interpellation?

Le droit d'initiative? Comment l'aurait-elle? Il n'existait pas sous la Restauration, et cependant tout le monde reconnaît que le contrôle était efficace.

Le droit d'initiative existait sous le gouvernement de Juillet, mais il y avait alors la dualité des Chambres, et l'initiative des députés avait pour tempérament une autre Chambre qui pouvait, par des ajournements, prévenir les entraînements de ce droit dangereux.

Ne dites pas d'ailleurs que le droit de contrôle ne peut pas s'exercer, parce que le droit d'initiative n'existe pas.

Le droit d'amendement? Oui, sous l'ancien gouvernement, le droit d'amendement était absolu; il pouvait s'exercer à l'improviste, d'une manière hâtive, souvent irréfléchie. L'amendement était ou n'était pas adopté, et s'il était adopté il mettait le plus souvent une antinomie dans la loi elle-même, et tous les jurisconsultes, tous les hommes qui se sont occupés de ces matières avec le plus d'entente, ont souvent déploré l'effet de ces amendements et contradiction avec le principe même de la loi où ils avaient été introduits.

Est-ce que la réglementation du droit d'amendement enlève quelque chose à la puissance du Corps législatif, à son autorité? Est-ce que le Corps législatif n'a pas toujours le dernier mot par le rejet de l'article qu'il veut modifier, et ne peut-il par là imposer son opinion au gouvernement?

Il est vrai que l'honorable M. Buffet a présenté cette hypothèse de deux opinions contradictoires, concluant ensemble au rejet de l'article pour des motifs différents. Dans la pratique, cette équivoque ne se présente rarement.

Mais la Chambre peut-elle, qu'il y ait dans l'absence de règle pour une telle hypothèse une gêne, un embarras? Y a-t-il lieu pour le gouvernement d'examiner? Le gouvernement examinera, et son examen sera loyal. (Très-bien! très bien!)

Quant au droit d'interpellation, est-ce qu'il n'existe pas? Mais la session n'est-elle pas une interpellation continue, qui commence aux premiers jours de la discussion de l'Adresse, qui se continue à propos de la loi du contingent et à propos du budget? Ce droit d'interpellation s'exerce à tout instant et toujours, le gouvernement répond avec empressement.

Mais ce que le gouvernement désire avant tout, c'est le contrôle efficace, sincère, sérieux du Corps législatif. Il n'a rien à craindre de la discussion de la Chambre et devant le pays.

Y a-t-il dans l'absence du droit d'interpellation quelques difficultés? cette longue discussion de l'Adresse est-elle une perte de temps?

Veut-on sur certaines questions un débat plus actuel, plus pressant, plus vif? quelque chose qui interpelle plus directement le souverain? Ce que veut le gouvernement, c'est la vérité; il consultera. (Très bien! très bien!)

Ainsi, gouvernement sérieux, fortement sans titre; contrôle efficace, puissance de l'opinion publique s'exerçant utilement, voilà la vérité sur l'état du pays.

Qu'y a-t-il à changer? Que veut-on de plus? Et ne vaudrait-il pas mieux s'occuper des grands problèmes sociaux que d'agiter, suivant la parole de l'empereur, les bases de l'édifice, au risque de l'ébranler. (Très bien! très bien!)

Maintenant, est-il vrai, comme l'a dit l'honorable M. Jules Favre, que la constitution de 1852 proclame les principes de 1789, et que les lois organiques les suppriment?

Sous les magnificences du langage, le discours de l'honorable M. Jules Favre cache un syllogisme redoutable. Que dit-il? Le peuple a voté, il a donné un mandat au souverain, sous la condition vitale et essentielle que les principes de 1789 seraient respectés.

Or, ces principes sont supprimés par la législation secondaire. On peut donc conclure, quoique l'honorable M. Favre ne l'ait pas dit, que le contrat qui liait la nation au souverain est rompu, et que le vote de 1854 doit être rayé comme impuissant et inefficace.

Voilà la portée, le fonds du discours de M. Jules Favre. Qu'il me permette de lui répondre.

Deux votes ont constitué la monarchie impériale, celui de 1851 et celui de 1852. Quelle était la situation? La législation n'était-elle pas déjà la même qu'aujourd'hui? Eh bien! est-ce que...

M. Emile Ollivier—Je demande la parole. (Mouvements divers.)

S. Exc. M. le ministre d'Etat.—Cela ne m'étonne pas. Je m'y attendais. (On rit.)

Est-ce qu'en 1852, lorsque le souverain s'est présenté à la nation pour lui demander le rétablissement de l'empire, la majorité lui a fait défaut? Au premier vote, sept millions de suffrages avaient répondu; huit millions se sont prononcés au second en faveur de l'Empire.

Voilà comment la violation des principes de 1789 a été envisagée et jugée par le pays. Voilà comment ce contrat, qu'on représentait comme boiteux, a été ratifié. Il a été confirmé par la nation tout entière.

Mais ce peuple, si tout ce qui a été dit est vrai, se résumerait en une nation de 40 millions d'esclaves, mendiant l'air respirable, les libertés nécessaires, et à qui l'on refuse l'eau, l'air, la terre et le feu, à qui tout est ravi par un pouvoir despotique.

Et on veut faire croire ces choses? On parle à cette nation de servitude lorsqu'elle respire par tous les pores la grandeur et la liberté! (Très bien! très bien!)

Mais allons au fond de la question. Les principes de 1789 ont été proclamés le 27 août et insérés à la date du 3 novembre au Bulletin des Lois.

La déclaration qui les contenait établit d'abord l'égale admissibilité de tous aux emplois, la répartition proportionnelle des charges, le vote de l'impôt par le Corps législatif, l'égalité de tous devant la loi, l'impossibilité de saisir la propriété d'autrui sans indemnité.

Tous ces droits existent-ils aujourd'hui? on a nié l'existence de quatre des paragraphes principaux: la liberté individuelle, la liberté électorale, le droit de réunion, la liberté de la presse. Examinons.

La liberté individuelle, pourquoi selon nous, n'existe-t-elle pas? Parce que, dans la Constitution de l'an VIII, il y a un article 75, toujours en vigueur, qui décide qu'on ne peut pas poursuivre les fonctionnaires publics sans l'autorisation du Conseil d'Etat.

Voilà l'objection. Eh bien! ce sont ceux qui font cette objection qui violent les principes de 1789, car ce sont ces principes qui ont proclamé la nécessité de l'autorisation préalable pour la poursuite de tout fonctionnaire. (Mouvements divers.)

Les lois qui ont exigé l'autorisation préalable sont: Le décret du 22 décembre 1789 sur la constitution des municipalités; celui du 8 janvier 1790 sur les assemblées primaires et administratives; celui du 14 août 1790 sur l'organisation judiciaire; celui du 24 octobre 1790 sur la compétence des corps administratifs.

Ce principe de l'autorisation préalable est reproduit dans la Constitution du 3 novembre 1791, celle de l'an III. La disposition de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII n'a fait que le reproduire en réalisant un progrès immense.

Jusqu'alors l'autorisation de poursuivre devait être accordée par le supérieur hiérarchique du fonctionnaire poursuivi; le premier consul a exigé l'intervention du conseil d'Etat, supposant que le fonctionnaire supérieur serait toujours disposé à excuser la faute de son subordonné; il a élevé la garantie, mais en même temps il n'a pas voulu que des fonctionnaires gratuits comme les maires, fussent, à l'occasion d'agitations électorales, à la merci des passions et des haines qui pourraient en résulter.

L'honorable M. Thiers, dans un remarquable discours, a cherché à écarter l'objection tirée de l'existence du principe de l'autorisation préalable dans la Constitution de 1791, en disant qu'alors la responsabilité ministérielle existait et qu'on pouvait interpeller les ministres sur les actes arbitraires de leurs subordonnés.

Mais aujourd'hui il y a plus: tout citoyen peut saisir le Sénat, par voie de pétition, et dénoncer tout acte qui lui paraît inconstitutionnel, et le Sénat examine à la face du pays si la plainte est fondée.

Dans de semblables conditions peut-on dire sérieusement que la liberté individuelle manque en France de garantie? (Très bien! très bien!)

Avant d'examiner la question de la liberté électorale, il faut la dégager de deux observations formulées dans le discours de M. Jules Simon.

L'honorable M. Jules Simon a parlé du droit que s'arrogeait le gouvernement de remanier les circonscriptions électorales à chaque élection, et de séparer l'élu de ses électeurs.

Il a dit encore qu'à Paris, tandis que la population augmente, le nombre des électeurs diminue ou ne reste stationnaire.

Non, le gouvernement ne s'arroge pas le droit de remanier les circonscriptions électorales à chaque élection. Ce remaniement, il doit le faire tous les cinq ans.

Chaque département ayant un député sur 35,000 habitants et par fraction excédante de 17,000 habitants, il est nécessaire, quand le recensement est fait, de tenir compte des augmentations ou des diminutions, qui ont pu se produire dans les chiffres de la population des diverses localités, et de remanier les circonscriptions.

Ce remaniement se fait à des époques déterminées d'avance et non en vue des élections. Ainsi il aura lieu en 1867, et les élections pour le renouvellement du Corps législatif auront lieu en 1869.

Et ce qui concerne Paris, le gouvernement devait s'attendre, sinon à des remerciments, du moins à des témoignages de satisfaction.

L'opinion, en effet, ayant exposé que le délai de dix jours fixé pour les recours en matière d'inscription sur la liste électorale était trop court à Paris, le gouvernement a doublé ce délai, pour la France entière et l'a porté de dix à vingt jours.

Si les électeurs sont négligents ou indifférents, doit-on dire pour cela que le gouvernement gêne la liberté électorale? (Très bien! très bien!)

Quand le scrutin est ouvert, quand le débat est porté devant le pays, que fait l'opposition? Elle dit aux électeurs que le gouvernement gère mal les affaires du pays, que l'équilibre du budget n'existe pas; en un mot, que le pays a un mauvais gouvernement.

Et le gouvernement ne se défendrait pas? Il devrait faire comme ce philosophe indifférent qui regardait passer le flot sans s'émouvoir? A peine lui concéderait-on le droit d'accorder une sympathie latente à ses amis!

L'opposition voudrait gagner son procès par défaut, sans rencontrer de contradicteurs. Ce serait chose facile que de triompher en l'absence d'adversaires.

L'opposition a à son usage un mirage facile, celui de la liberté; il y a tant de gens crédules qui, à force de s'entendre crier qu'ils sont esclaves, finissent par ne pas se croire libres!

Mais, si toute la journée on répétait à un homme bien portant qu'il est malade, il finirait par le croire. (Rires.—Très bien! très bien!)

Quelle arme le gouvernement oppose-t-il aux insinuations, aux séductions de l'illusion? La froide raison.

Le gouvernement ne peut pas promettre la diminution des impôts, il sait les exigences des services publics; il ne peut promettre ni la diminution des impôts ni les exonérations indéfinies, ni la réduction du contingent.

Mais le gouvernement ne s'effraie pas, car la raison a des enthousiasmes durables, tandis que la passion n'a que des enthousiasmes éphémères. (Très bien! très bien!)

On se plaint que le gouvernement ait recours aux maires, qu'il demande aux fonctionnaires de voter pour lui, et on trouverait naturel d'inviter ces fonctionnaires à se rendre, pour ainsi dire, coupables de félonie en votant contre le gouvernement qui les a choisis, qui les paye, et auquel ils ont prêté serment.

Est-ce que, auprès de l'opposition et en dehors des personnes que je n'attaque pas, ne s'agitent pas des individualités bruyantes, déclassées, qui portent le trouble et la calomnie autour du scrutin? Est-ce que cela est faux?

M. Glais-Bizoin.—Ce sont vos gendarmes.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat.—Je ne vous en rends pas responsables. Le privilège de ces gens là, c'est de pouvoir toujours être désavoués.

La vérité est qu'en disant que nous n'avons pas la liberté électorale, on veut vous désarmer, vous décourager. Gardez vos armes et votre courage.

Assurez votre élection, présentez-vous avec loyauté devant vos électeurs; le gouvernement vous appuiera ouvertement de son influence et de son autorité.

Vous vous devez à vous-même de ne point vous décourager, vous le devez au pays, vous le devez à l'opposition elle-même, car si jamais elle arrivait au pouvoir, comment pourrait-elle harmoniser tant d'opinions différentes aujourd'hui coalisées?

Certes, je suis convaincu que de tels moyens ne triompheront pas contre vous sur vos électeurs; mais néanmoins vous avez le devoir de vous défendre; votre accord avec le gouvernement a fait la nation grande; vous ne permettrez pas qu'on l'amoindrisse en vous déniant des droits qui vous appartiennent.

La fin à demain.

NOMINATIONS PAR LA CONVENTION DÉMOCRATIQUE.

Premier District—Collecteur de taxes d'Etat, Thomas Askew; assesseur d'Etat, M. M. Fessy; première justice de paix, G. W. Sadler; constable, W. H. Holer; second justice de paix, G. A. Braughn; constable, James Cusche.

Second District—Collecteur de taxes d'Etat, E. A. Lemarie; justice de paix, F. W. Collens; constable, A. Lange; assesseur d'Etat, B. A. Bonnnier.

Troisième District—Assesseur d'Etat, Julien Fulda; collecteur de taxes d'Etat, M. O'Tracy; justice de paix, Auguste Vivant; constable, F. Ad. Fortier.

Quatrième District—Collecteur de taxes d'Etat, Henry Bensel; assesseur d'Etat, John Golden; justice de paix S. Collins, constable, Daml. Wilson.

Départ pour Washington.—Le Times annonce que notre maire élu, M. John T. Monroe, partira dans quelques jours pour Washington dans le but de demander lui-même personnellement son pardon au président et d'avoir avec lui une conférence sur diverses matières.

Washington, 14 avril.—Le secrétaire d'Etat a ordonné que tous les bureaux du gouvernement seront fermés aujourd'hui à cause de l'anniversaire de la mort du Président Lincoln.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Arrivée du Sansonia à New-York.

Nouvelles d'Europe jusqu'au 4.

HAUSSE SUR LE COTON.

Honneur à Peabody pour sa munificence.

CRAINTE DE GUERRE EN EUROPE.

Impossibilité de la Neutralité française.

Echouement du steamer Vera-Cruz.

New-York, 15 avril—Le vapeur Saxonia parti le 4 de Southampton, est arrivé cette après-midi.

Liverpool, 3 avril—Les ventes de coton, lundi et mardi, ont été de 9000 balles à une hausse de 1/2 à 1 c.

Londres, 3 avril—Consolidés 86 1/2 à 86 5/8. 5 20. 71 1/2—71 3/4.

La reine a envoyé à George Peabody son autographe et sa miniature pour l'honorer de sa munificence envers les pauvres de Londres. Une baronnie lui serait conférée, mais il ne croit pas pouvoir accepter cette distinction.

Le London Times dit que les fonds ont haussé par suite du caractère moins menaçant des rapports allemands et de l'offre de médiation du prince de Cobourg.

La Bourse de Paris a fermé avec les rentes à 67 francs 70 centimes. La perspective de guerre entre la Prusse et l'Autriche avait fait une fâcheuse impression sur le commerce dans toute la France. On craint que, si la guerre éclate, la France ne puisse pas maintenir sa neutralité.

Forteresse Monroe, 15.—Le vapeur Vera-Cruz, expédié de New York pour Vera-Cruz, s'est échoué, dans la soirée du 12, pendant qu'un épais brouillard s'étendait sur la côte de la Caroline du Nord. Les passagers, malles et bagages ont été mis en sûreté à terre.

Edition d'hier.

Chemin de fer de Jackson.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE.

Ce rapport, fort habilement rédigé par M. C. C. Shackleford, président de la compagnie, expose très clairement la situation de ses affaires en 1860, et la situation où elle se trouve aujourd'hui. De tout temps, excepté pendant la guerre, les recettes du chemin de fer Jackson ont été de beaucoup supérieures aux dépenses et la progression, d'année en année, était incessante. En 1858, les recettes furent de $593,956; en 1859, de $964,956; en 1860, de $1,272,882.

Il y avait donc une augmentation à peu près régulière de $300,000 par an depuis 1857, et cela nonobstant les interruptions de trafic causées par les orages, les crevasses et le déficit considérable dans les récoltes de coton des deux dernières années.

En 1862, un dernier rapport, fait par le président Ranney et adressé au gouverneur Moore, donnait sur la situation de la compagnie un état que nous résumerons en quelques chiffres.

Les recettes brutes du chemin pour le transport du fret et des passagers, dans l'année finissant en janvier 1862 furent de $1,198,537, et les dépenses de $531,590, laissant un revenu net de $596,947, somme qui fut employée à réduire la dette flottante, à payer les intérêts sur emprunts et à étendre la ligne ferrée.

Le chemin de la Nouvelle-Orléans avait coûté, avec tout son matériel $12,513,829, provenant des sources suivantes:

Actions—$4,664,267—Ventes de bons de première hypothèque, $2,665,609. Recettes d'exploitation $4,713,781. Emprunts à l'Etat de Mississippi, $230,000. Coupons d'intérêt des bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle Orléans, $264,480. Bills et balances dûs à la Compagnie $186,200. Total, $12,513, 829.

Les dettes au 1er janvier 1862 se composaient de $230,000, provenant d'un emprunt à l'Etat du Mississippi; de $55,773 provenant de bills payables, dûs ou échéant en 1862, 1863, 1864 et 1865, de $35,149 de bills échus, de $22,838 de bills de petites dénominations, de $5,174 de balances dues sur le rôle à payer, de $34,336 dûes à diverses personnes pour bills, balances de chemins de fer et pour d'autres comptes; de $237,730, pour coupons dûs sur les bons de première hypothèque, et compris ceux dûs au 1er janvier 1862, de $1,665,000, pour bons de première hypothèque dûs en 1886, de $9,296 pour balances dûes à diverses personnes et aux compagnies du Nord aussi de $174,825 pour bills payables et des sommes divers: total des dettes: $3,676,497.

Le 24 avril 1862, le général Lovell prit possession de la voie et expédia le matériel au nord de Pontchatoula, où il resta sous son contrôle 22 jours; après quoi, le chemin rentra sous le contrôle des officiers de la compagnie, qui l'exploitèrent pendant les années 1862, 63, 64 et portion de 1865, jusqu'au moment où le département fut rendu par le général Taylor. Le compagnie avait passagèrement établi ses bureaux à Jackson, Mississippi, et ses opérations étaient contrôlées alors par les autorités militaires confédérées.

Au printemps de 1863, la compagnie ayant entre ses mains une quantité considérable d'obligations confédérées, avisa au moyen d'en tirer parti. Bien que le bureau n'eût que des pouvoirs douteux, il n'en résolut pas moins d'acheter le coton ou d'autres valeurs qui se trouveraient dans le voisinage du chemin, pour en employer le produit au paiement des intérêts des bons de la compagnie et à l'achat de matériel dont elle devait avoir bientôt un extrême besoin.

Un comité dûment autorisé par le bureau avait déjà acheté 750 balles de coton, lorsque le pays fut envahi par les forces fédérales, et les confédérés en se retirant brûlèrent, par ordre du général Jackson, 500 balles de la compagnie, qui avaient été emmagasinées à Canton. Le reste a été reçu en partie ou est encore à réclamer des personnes qui l'ont vendu à l'époque dont il est question.

Après avril 1863, l'exploitation de la ligne fut entièrement laissée au président, au surintendant et aux autres employés de la compagnie. La route fut, du reste, en partie détruite par l'excursion de Grierson et les subséquentes invasions de Grant et de Sherman.

En 1865, mourut M. H. J. Ranney, qui avait été le président de la compagnie depuis 1860, et les directeurs se réunirent à la Nlle-Orléans, le 1er juin, pour remplir la vacance, et prendre telles mesures que les circonstances pourraient exiger et suggérer. Pour remplir cette lacune de 1863 à 1865, M. Shackleford a les rapports du trésorier, desquels il appert que la compagnie avait en main une balance de $972,906, laquelle eût suffi alors à payer les coupons dûs et elle eût consisté en valeurs réelles et non en billets dé. précié.

Nous pouvons considérer ce rapport comme une réponse au maire Kennedy qui reprochait à l'ancienne direction, ou plutôt à l'ancien bureau des directeurs, d'avoir gardé le silence sur les opérations du chemin pendant la guerre. Le bureau avait d'abord acheté du coton qui fut brûlé. L'envahissement du pays et la destruction partielle de la voie ne permettaient plus d'en acheter d'autre, et ensuite le papier accumulé est resté sans valeur entre les mains de la compagnie.

Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit fort en arrière dans la liquidation de ses dettes ou dans le service de ses obligations. L'ancien Bureau cependant a beaucoup travaillé, énergiquement agi; et toute cette voie ferrée si mal traitée par la guerre, détruite en tant de parties, et crevassée en maints endroits par les eaux, est aujourd'hui en pleine exploitation de la Nouvelle-Orléans à Canton, à 23 milles plus loin que Jackson, la capitale du Mississippi. Sans entrer dans le compte des frais qu'ont coûtés ces réparations ainsi que le renouvellement du matériel roulant qui avait presque entièrement disparu, nous pouvons dire hardiment qu'il a fallu tout à la fois une grande habileté, beaucoup d'esprit d'ordre et une prodigieuse activité pour avoir en huit à neuf mois rendu à l'utilité publique une ligne de cette étendue, quand surtout, pour faire une restauration semblable, la Direction de la Compagnie n'avait que les revenus mêmes de la voie en ruines. Ces revenus, du reste, bien que la ligne traverse des pays dévastés et à peu près déserts, ont été plus forts qu'on n'aurait pu l'espérer et, comme avant la guerre, ils sont toujours allé en augmentant ainsi qu'on peut s'en convaincre en examinant le relevé mensuel des recettes inscrites sur les livres du trésorier. Ce relevé indique que du 26 juin au 31 juillet 1864 le revenu a été de $65,348; pour août $27,174; septembre $64,562; octobre $60,459; novembre $114,799; décembre $151,665; janvier 1866 $153,337; février $128,827—total: $758,915.

Certes, ce résultat est beau, et suivant le rapport du général Beauregard, surintendant du chemin, le revenu, après toutes dépenses payées est à pour les sept derniers mois de $175,000. Cela promet pour l'avenir, quand même la récolte de coton serait fort inférieure à ce que l'on supposait qu'elle pourra être.

Dans ce même rapport du général, le terme moyen des recettes, pour l'année courante, est porté à $125,000 par mois ou par année à $1,500,000 et le terme moyen des dépenses à $85,000 par mois ou à $1,020,000 par an, ce qui constitue un bénéfice net de $40,000 par mois ou de $480,000 par an.

Ainsi les détenteurs des billets de circulation émis par la compagnie au commencement de la guerre, ne doivent avoir aucune inquiétude sur leur rachat. Ces billets seront intégralement payés et nous ne concevons pas que l'agiotage réussisse encore, à les tenir à 30 pour cent au cas ne du pair.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Vicksburg, 14—Les vapeurs Maria Denning et Bart Able ont passé à 8 P. M. hier, gagnant les hautes, et le Rodge a passé à 4 P. M. aujourd'hui.

Le City of Cairo a passé à 10 A. M. allant en bas.

Le fleuve est stationnaire.

Louisville, 14—Tabac, 113 boucauts offerts à 21, refusés; Porc, $25 50; Côtes, 16; Epaules, 12 1/2; Jambons au sucre, 22 c; Farine, $6 50 à $7 75; Maïs, 57 à 83 c; Coton, 34.

Cincinnati, 14—Farine plus ferme; Superfine à $7 25; Blé hausse de 5 c; Maïs et avoine sans changement; Porc actif à $25 25; Saindoux 18; Huile de Lin, $1 40; Groceries sans changement. Bonnes affaires en marchandises sèches. Prix soutenus.

New-York, 14.—Le coton a fermé à 38 c.—Farine en hausse de 15c—Porc $25.62 1/2; saindoux 18 3/4.—Argent calme et facile; sterling 107 5/8; or 126 3/8.—Fonds du gouvernement, fermes; actions incertaines.

Washington, 14.—Une dépêche au Boston Advertiser dit qu'on fait des préparatifs à Richmond pour le terme régulier de la cour des Etats-Unis qui siégera le mois prochain. Le procès de M. Jeff Davis, pour trahison, aura lieu dans deux mois.

St-Louis, 14—Farine et blé sans changement: maïs de 3 à 5 c.; avoine plus ferme à 43 c.; whiskey et provisions sans changement.

Washington, 14—Après quelques remarques de M. Garfield, de l'Ohio, relatives à l'assassinat du président Lincoln, la chambre s'est ajournée.

Toronto, 14—L'homme arrêté hier, était Wheeler, ex-officier confédéré. Il était autorisé par le général Sweeney à recruter un bataillon pour les fenians.

Washington, 14—Beaucoup de magasins ont été fermés aujourd'hui.

Le gouvernement est prêt à punir toute infraction à la loi par les Fenians; mais il ne voit encore nulle raison pour intervenir.

Des négociations sont commencées pour un nouveau traité de réciprocité et pour le règlement de la question des pêcheries.

New York, 14.—Des ordres ont été donnés pour l'ouverture de nombre de bureaux de poste dans le Mississippi.

Le Président a approuvé le bill allouant $60,000 pour payer les milicens de la Pennsylvanie au service des Etats Unis.

Halifax, 14 avril—Les officiers de santé de la ville rapportent, jusqu'à hier soir, 170 morts parmi les passagers du vapeur England, y compris les 40 qui sont morts dans la traversée. Ils représentent la maladie comme étant probablement une espèce de fièvre de vaisseau avec beaucoup de symptômes du choléra. C'est une peste régulière.

New-York, 14—La convention des mineurs a été ajournée au commencement de l'hiver prochain.

Le City of New-York apporte des journaux de Cork du 29, mais ils ne contiennent presque rien de nouveau.

Le Constitutionnel de Paris dit que l'attitude de la France sur la question allemande est une attitude de neutralité, mais qu'elle est prête à tout événement. On rapporte que l'envoyé de France a dit au roi de Prusse que la France considérait la paix comme une nécessité pour l'Europe, et que si la guerre éclate, la France ne sera certainement pas du côté de la puissance qui aura écarté les négociations.

New-York, 14—Les bureaux du gouvernement ont été fermés aujourd'hui et les pavillons ont été arborés à mi-mât.

Halifax, 14—Les officiers de santé diffèrent d'opinion sur les mortalités survenues à bord du steamer England. La maladie a cessé de régner parmi les passagers de la cabine, et il n'y a que les passagers de l'entrepont qui en souffrent.

Le Parlement a discuté aujourd'hui le plan de la confédération.

San Francisco, 14—Le steamer Moses Taylor est parti pour San Juan.

Les navires de la rade ont placé leurs pavillons à mi-mât aujourd'hui, en mémoire du président Lincoln.

Pittsburg, 14.—Le chargement du steamer Pioneer, consistant en outils aratoires, fers, clous et glaces, est complètement perdu, comme le navire.

La France dit qu'on fait des préparatifs en Autriche dans des vues de guerre. Le général Benedict commandera l'armée du Nord et le général Von Gablenz, l'avant-garde.

L'Indépendance Belge a une dépêche de Berlin qui dit que la Bavière, la Hesse et la Saxe ont formé une ligue pour que la question austro-prussienne soit soumise à la Diète.

Un journal du soir de Berlin du 31 donne une liste des forteresses qui doivent être mises en état de défense. Il dit que les régiments d'artillerie de trois corps d'armée seront appelés et qu'aucune réserve de ces corps ne sera exemptée du service militaire pour le moment.

(Autres Dépêches.)

Pittsburg, 14 avril.—Le steamer Financier, parti d'ici pour la Nlle-Orléans, a été brûlé à Rimington, à 20 milles au-dessous d'ici, jeudi dernier. Parmi ceux qui ont péri sont Emanuel Rothschild, sa femme et six enfants, de Texas, la femme et la fille du capitaine Darragh, Thomas Bolton. Les hommes d'équipage, les chauffeurs, etc., ont été grièvement atteints. Le feu a été occasionné par l'explosion d'une lampe à pétrole que tenait Mme Darragh.

Washington, 14 avril.—Le sénat a refusé son concours à l'amendement de la chambre au bill sur les spiritueux, qui en prohibe la vente dans tout établissement public. Le sénat s'est ajourné à lundi.

Au sujet des pêcheries dans la région adjacente aux provinces anglaises, le secrétaire Seward dit que les mesures prises ne sont pas encore suffisamment étudiées pour qu'il convienne de suggérer aucune décision à prendre par le Congrès quant à présent.

New-York, 14—Le ministère anglais est sérieusement inquiet des mouvements des fénians. Le sec. Seward a pris cette position que l'exécution des lois sur la neutralité sera une mesure suffisamment répressive pour accomplir ce que le ministre demande de notre gouvernement. Le département de la marine a envoyé le steamer Winoski à Eastport.

Philadelphie, 14 avril—Le secrétaire McCulloch a transmis au Congrès des rapports de ses commissaires. Le commissaire des douanes du revenu interne dit qu'aucun salaire n'a été payé aux employés qui n'ont pu prendre le serment. Il a averti les collecteurs et les inspecteurs que la règle serait strictement appliquée.

Castine, Maine, 14 avril—On dit que cette place est le rendez-vous des Fénians et qu'il y en a 300 réunis ici.

New York, 14 avril—Une dépêche d'Eastport dit que le navire de guerre anglais Pleiades a pris hier subitement la mer. On dit que 50 de ses matelots se sont mutinés et ont été mis aux fers. Les hommes d'équipage des autres bâtiments ont été transférés et on craint des mutineries pareilles.

Une bande de soldats anglais a traversé de St-Stephen à Calais et s'est prise de querelle avec des fénians. Il y a eu combat, et les soldats ont été repoussés. Les citoyens se sont joints aux fénians. Personne n'a été tué.

Le steamer de Boston a amené 200 autres fénians, et il vient d'en arriver de New York.

Fredericton, New Brunswick, 14 avril.—Le gouverneur Gordon a accepté hier sans conditions la démission de l'administration opposée à la confédération; la nouvelle administration n'a pas encore été formée. L'assemblée s'est ajournée à lundi.

Toronto, 14 avril.—On pense que Murphy et ses compagnons seront jugés en vertu de la loi sur les étrangers. Mercredi on n'a admis ni le public ni les rapporteurs, ce qui a excité l'indignation même des Canadiens loyaux.

New York, 14 avril—Tout est tranquille au quartier-général de O'Mahony.

Des nouvelles de Mexico répètent le bruit que le plan d'émigration a été une flouerie.

La grève des conducteurs de chars s'est étendue à tous les chemins de fer de la ville.

Des spéculations malheureuses paraissent avoir été la cause du déficit du col. Lamaibrid(?), son interrogatoire est renvoyé à mardi.

Les libéraux au Mexique ont concentré une partie de leurs forces à Omolica. Rondo un des chefs libéraux à Morella a levé de forts emprunts forcés.

New York, 14 avril—La Cour d'appel annonce qu'aucune décision ne sera rendue dans l'affaire Gonzales et Pellicier avant juin.

Une dépêche de Washington à la Tribune dit que le sous-comité du comité du judiciaire, de la chambre, s'est réuni de nouveau pour examiner l'affaire de Jefferson Davis.

INCENDIE DE PORT AU PRINCE.

Le Bien Public, journal haïtien, rapporte ce nouvel incendie dans les termes suivants:

Le 19 mars a été pour la population du Port au Prince un jour de deuil et de malheur. Entre sept et huit heures du matin le feu s'est déclaré dans un appartement situé maison J. Hepburn, Place Geffrard. En quelques instants, l'incendie s'est communiqué aux quartiers avoisinants, a gagné le bord de mer, et vers midi, lorsque le vent du nord-est a tourné à l'ouest, le haut de la ville jusqu'alors épargné a été atteint, et vers les cinq heures du soir l'incendie touchait aux limites de la ville, à la savane du gouvernement.

Les quartiers aujourd'hui dévastés étaient les plus riches, les mieux construits, les plus élégants et formaient le cœur de la ville, ils étaient habités pour une partie par le haut commerce, qui a été presque en totalité victime de cette catastrophe.

Quinze îlets ont entièrement disparu.

Treize autres ont été gravement atteints.

En tout 27 îlets qui, d'après nos calculs, équivalent largement en superficie à 20 îlets complètement perdus. On peut par conséquent évaluer à plus de 600 à 700 maisons de brûlées.

On ne connaît pas encore les causes de l'incendie.

Les pertes sont immenses, incalculables jusqu'à présent. Des valeurs considérables et de toute nature ont été englouties dans les flammes. Une partie des balles que l'on avait [illegible] à l'abri du feu, bondées de cafés, de quantités d'objets divers et des marchandises qu'on avait cherché à sauver, n'ont pu résister au feu; elles se sont ouvertes et effondrées et dans quelques unes tout le contenu a été carbonisé.

Les personnes qui connaissent le Port-au-Prince auront une idée de l'immense malheur qui nous a frappés et de l'étendue du terrain parcouru par le feu, en figurant une vaste parallélogramme ayant pour côtés:

A l'ouest l'extrémité de la ville touchant à la mer vers le fort Per; à l'est l'autre extrémité arrivant au-delà de la rue de la Trésorerie-Générale; au nord la rue Bonne-Foi dans toute sa longueur; au sud tout le quartier des Casernes.

L'incendie a commencé dans la matinée du 19, a continué son œuvre de destruction, sans s'étendre cependant, pendant une partie de la journée du 20.

Des milliers de familles sont sans asile, et campent une partie dans la savane du gouvernement, une autre partie sous les galeries des maisons restées debout, d'autres enfin sur la place de l'Indépendance. Les plus heureuses ont trouvé un asile de quelques jours dans les maisons hospitalières, ouvertes par l'amitié à de si grandes infortunes.

Les établissements publics consumés sont: le sénat avec les archives et celles de la chambre des représentants, le ministère de l'intérieur, la trésorerie générale avec ses dépendances, le tribunal de cassation, le bureau de la poste et le fort Per.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 16 avril.

Arrivé, dimanche—114 bœufs de l'Ouest.

Vendu:

A vendre—309 bœufs de l'Ouest, 60 bœufs du Texas, 800 cochons, 3125 moutons et 66 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette	—	14 à 17
do de 1ère qualité, par liv. net	—	12 à 14
do de 2me qualité, par liv. net	—	10 à 12
Bœufs du Texas de choix, par tête	35	à —
do 1ère qualité, par liv. net	—	[illegible]
do 2e qualité, par tête	20	à 25
do 3me qualité, par tête	15	à 20
do inférieur, par tête	10	à 15
Cochons de l'Ouest, par liv. gr	—	9 à 11
do du pays	—	[illegible]
do	—	7 à 8
Moutons de choix, par livre	—	[illegible]
do ordinaires, par tête	6	à 8
do en lots, par tête	4	à 6
Vaches à lait, de choix, par tête	80	à 100
do ordinaires, par tête	50	à 70
Veaux, par tête	10	à 15
do de lait, par tête	7	à 12
do d'un an, par tête	8	à 15

Décédée, hier, 15 du courant, à cinq heures du soir, à l'âge de vingt un mois, MARIE JEANNE, fille de Bernard Ducasse et de Virginie Masson. Les amis et connaissances des deux familles, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu, cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de la rue St-Pierre, entre Royale et Bourbon.

ATTENTION.

Vente à l'encan de sucre de Cuba, en partie avarié.—MM. Robinson & Nash, encanteurs, vendront, lundi, à 11 heures, sur la Levée, au poteau No 30, Second District, en lots au gré des acheteurs, 317 boucauts et tierçons de sucre de Cuba, en partie avarié, reçu par le brick Darby, de Liverpool.

La vente est péremptoire.

☞ Vente de drogues—Nous rappelons à nos lecteurs qu'aujourd'hui, à 10 heures du matin, aura lieu la continuation de la vente à l'encan du fond de la pharmacie de M. B. Jourdan, au coin des rues Rampart et Tchoupitoulas, par le ministère de René Gutierrez encanteur. On peut se procurer des catalogues en s'adressant au bureau de l'encanteur, No 94, rue de Chartres, ou à la pharmacie.

Biscuits pilote.—M. D. E. Morphy, encanteur vend des biscuits pilote, ce matin, lundi à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue de la Douane.

☞ Tableaux à l'huile.—MM. Montgomery & Bro. vendront à l'encan une précieuse collection de 60 tableaux à l'huile, jeudi, vendredi et samedi, 19, 20 et 21 avril. Elle se compose en partie de chefs-d'œuvre sortis des ateliers de Schroeder, M. Cam, Hartwick, Somers et autres artistes également célèbres.

Ces tableaux seront exposés, à partir de lundi, 16 avril, au Masonic Hall, où la vente a lieu et où le public peut venir les examiner gratis jusqu'au dernier jour de la vente.

DEPART POUR LE HAVRE.
MARDI 16 avril sans remise.

☞ La barque française BORDELAIS, sera au wharf du gouvernement Lundi et partira positivement Mardi 16 avril. Les passagers sont priés de se trouver à bord. Il reste encore quelques places de secondes.

S'adresser à bord. W. E. BUDDENDORFF.
13avril—3

Quartier-général de la Division militaire du Golfe.

Nlle Orléans, Louisiane, 11 avril 1866.

ORDRES GÉNÉRAUX No 6.

Toutes personnes s'embarquant à la Nlle-Orléans, Louisiane, pour les ports de Vera Cruz, Tampico ou Matamoros, devront d'abord obtenir une passe du marshal-prévôt général, ou quartier-général de cette Division, lequel prendra telles mesures qu'il jugera nécessaires pour exécuter le présent ordre.

Par ordre du major-général P. H. SHERIDAN
GEO L. HARTSUFF, Assistant adjudant général.
Officiel: GEORGE LEE, Assistant adjudant-général.
14avril—15

Machine à scier à la main,

Fonctionnant d'elle-même.

—ET—

SCIE A RONGER ET DE COMBINAISON.

Un homme, ou un jeune garçon robuste peut aisément dépouiller une planche de deux pouces de bois dur ou une planche de pin de trois pouces dans un tiers du temps qu'on le ferait avec la scie ordinaire à main. En outre, l'appareil se plie instantanément pour, avec cette machine, scier sans et plus droit que le meilleur ouvrier avec la scie à main.

La mécanique accessoire ajouté récemment à la machine, la rend incomparable pour les ouvrages de tourneur et de menuisier.

EN VENTE EGALEMENT

Moulins à coton de l'Aigle.—Moulins de Lee et Leavitt.—Machines à vapeur et scieries de Studman & Co.—Moulins à maïs.—Vis à coton de Newell.—Machines portatives de l'usine de Washington.—Machines à bardeaux,—Et toutes sortes de machines pour habitations.

WM. L. CUSHING,
16avril—1m 61, rue St-Charles.

CONFISERIE DE L'OPÉRA
Angle des rues Bourbon et Toulouse.

VICTOR FROSTDAME annonce au public qu'il a fait l'achat de l'établissement de J. Himbert, et qu'il fera tous ses efforts pour soutenir, la bonne réputation dont jouit cette confiserie.

L'on trouvera dans ses SALONS de LUNCH Café, Chocolat, Pâtés truffés, Daube, Mayonnaise, Soupe aux huîtres, &c., &c. Repas de noces et pour familles. Aussi, Bonbons et fruits des plus fins, ainsi que du French Prince Ragoût, du Vin chaud, au Rhum et au Kirsch. 16avril—1m

Vins, Eaux-de-vie, Sardines, Bière anglaise,

A VENDRE par les consignés en débarquement des navires Auguste Jupiter et Atlantique, de Bordeaux, et du navire Elia, de Liverpool—
200 caisses Cantenac supérieur, grandes et petites bouteilles
30 do Sauternes grandes et petites bouteilles
do do Sardines 1/4 de boîtes.
10 1/4 et 10 1/8 Cognac Pinet, Castillon & Co,
10 1/4 et 10 1/8 E. Boudoux Cognac,
100 caisses pints Pale Ale W. Younger & Co.
12 do do do do
10 do Porter pts et qts.
BRULATOUR & CO
16 avril—1 sem 12, rue Conti

AVIS AUX CONSIGNATAIRES.

☞ Le steamer anglais FISANO, capitaine Thornham, arrivé de Matamoros, commencera son déchargement lundi, 16 du courant, au pied de la rue St-Joseph. Avis est donné aux consignataires de venir payer leurs comptes de fret à notre bureau et recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.
EDM. J. FORSTALL & FILS, agents,
9avril—2f No 38, rue Carondelet.

AVIS
16 avril 1866.

A PARTIR d'aujourd'hui, M. JAMES MILTENBERGER, de cette ville, est associé dans notre maison.
16avril—1m J. E. VILLAVASO & CO.

DEMANDE DE BARBIER.

ON DEMANDE UN BON BARBIER. S'adresser rue St-Charles No 36.
15 avril—3

Graine de Sorgho, canne chinoise.

50 boisseaux GRAINE DE SORGHO.
A vendre par CUSACHS & OGDEN,
13 avril—3 PP Encoignure Royale et St. Philippe

Demande d'ouvrier régleur!

UN bon Ouvrier régleur, pouvant travailler sur la machine à régler de Hickok, trouverait de l'emploi en s'adressant au job office du CRESCENT, rue du Camp No 94. 15avril—6

Pour Bordeaux,
Faisant suite à "Les Bons Fils".

Le navire français, neuf et de première classe, ST-YVES, capitaine Cames.
Pour l'affrètement, s'adresser chez OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44, Vieille Levée.
13 avril—2 PP.

Cigares de la Havane,
De la célèbre marque Mozarite.

REGALIAS, CILINDRADOS, BREVAS, LONDRES, CONCHAS, ESPARTEROS.
A vendre par OSCAR BERCIER & CO.,
13 avril—4 PP. 42 et 44, Vieille Levée.

Vins, Eaux-de-vie, Vermouth,
CHAMPAGNE, SARDINES, FRUITS, HUILE D'OLIVES, &c.
Des meilleures marques,
A vendre par OSCAR BERCIER & CO,
13 avril—4 PP. 42 et 44, Vieille Levée.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités. Broderies, [illegible], corniches, bandes, flèches, &c., &c. Tapis de toile et de toutes qualités. Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre genre de commerce. Nous offrons les articles à une grande réduction.
A. BROUSSEAU & Co., Importateurs,
13avril—4f Rue de Chartres, No 19.

AVIS.

A LOUER—Une maison située dans la rue Casacalvo, No 676, entre les rues Clouet et Louisa. Elle serait louée le 1er mai. S'adresser à côté, au No 678, ou à C. R. Pignet & Co., rue Tchoupitoulas, No 31. 14avril—3

PERDU.

Il a été perdu dans la matinée de samedi, le 7 courant, un jeune CHIEN de CHASSE blanc, tacheté marron, âgé de 3 à 4 ans. La personne qui le trouvera sera la bonté de le ramener rue Casacalvo, entre Esplanade et la Paix, No 366, où une récompense libérale sera donnée. 13avril—3

CHIENNE TROUVÉE.

Trouvée, vers le 8 du courant, une CHIENNE D'ARRET, puce et blanc, ayant un collier au cou. Le propriétaire peut venir la réclamer au coin des rues Royale et Dumaine, No 63. 15 avril

Argent perdu.

IL a été perdu par le nommé WARNIES LEON, aveugle, une somme de $100, dont un billet de $50, un de $10 et deux de $20, en sortant de la rue de Chartres, montant par la rue du Canal et la rue Dauphine, jusqu'à la rue Bienville, No 186, où il demeure. C'était tout ce que le malheureux avait économisé pour payer son passage pour retourner en Belgique. On récompensera la personne qui rapportera la somme au No 186, rue Bienville. 14avril—3

ATTENTION!

PIERRE MATHOUILLET prévient les consommateurs et connaisseurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'ouvrir au No 68 de la rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, un magasin de vins et de liqueurs, en gros et en détail. Ses prix sont de 75 cents le gallon et au-dessus, de 15 sous la bouteille et au-dessus. On trouve chez lui Cognac, Whisky, Brandy, articles de groceries, etc., au gros et au détail. Cafés (Java, Havane et Rio) [illegible]. 14 avril—3

Grand Bal Paré.

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans, au profit des Victimes de la Guadeloupe, à la salle de l'Opéra, LE SAMEDI 5 MAI 1866.

DIRECTEURS:

Jh. Olsed,	J. Stevens,	L. Lebon,
Jh. Trobel,	E. Gallois,	E. Lefranc,
J. J. Boussé,	E. Danty,	J. Israel,
G. Roux,	J. Alcinoé,	E. Brot,
Jh. Leblanc,	M. God-haux,	E. Fidel,
P. P. Chabert,	B. Marmillon,	L. Genin,
J. Schweitzer,	E. Odinot,	E. Leclere,
A. Dudouzeau,	R. Bardaux,	L. Philippe,
L. Duperron,	H. Gerise,	H. Michon,
H. Barthe,	F. Andrieu,	O. Robin,
L. Medal,	G. Servilles,	P. Berthe,
L. Marchand,	C. Mendry,	E. Masson,
J. Baissard,	P. Massou,	J. Jacquet,
J. Noros,	O. Tujague,	A. Jacquet,
M. Borie,	J. Sauvage,	L. Abadie,
F. Torbera,	J. L. Rével,	M. Magendie,
F. Coulon,	F. A. Thierry,	J. Lacoste,
A. Paris,	A. Barthélemy,	Jh. Duchein,
F. Desforges,	Ce. Mangin.	

PRIX DU BILLET ... $2 00

☞ Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez Mrs Jch Leblanc Vieille Levée 355. A. Dudouzeau, coin Royale et St-Louis. J. J. Boussé, rue de la Levée No 11 (3me District.) L. Philippe, coin Baronne et Poydras ainsi que chez tous les directeurs.

La réunion de comité est fixée tous les Vendredis, à sept heures du soir, à l'Asile.

La vente de la barre, du restaurant et du vestiaire aura lieu le Vendredi 20 avril, à sept heures du soir, à l'Asile, au plus fort enchérisseur.

Par ordre des directeurs.
G. BOUÉ, secrétaire.
1er avril—2 fois au 20 avril et du 29 au 5 mai

SOIERIES.

Nouveautés de Printemps.

C. A. BARRIERE & BRO.,

Viennent de recevoir un superbe assortiment de SOIERIES NOUVELLES pour le PRINTEMPS, ainsi que beaucoup d'autres MARCHANDISES qu'ils offrent de vendre avec la balance de leur stock.

AU-DESSOUS DU PRIX DE COUT D'IMPORTATION.

C. A. BARRIERE & BRO. informent de nouveau leurs amis et le public que leur magasin sera fermé le 20, et qu'il seront bien de profiter de ces quelques jours pour s'approvisionner de marchandises à des prix exceptionnellement bas.
15avril—6 C. A. BARRIERE & BRO.

Ale et porter d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse.

J. W. PLATT,
57 ... RUE CARONDELET ... 57.

A son magasin se vend l'assortiment le plus complet de Ale et de Porter étrangers qu'on ait jamais offert sur ce marché. Il les vendra, à des prix réduits, n'importe quelles quantités, depuis une bouteille, et les livrera gratis dans tous les quartiers de la ville.

J. W. PLATT,
Marchand de comestibles, vins, thés, &c.
Rue Carondelet No. 57, entre les rues Union et Perdido.
15avril—3

En débarquement des navires CONSTANCIA, AUGUSTE et JUPITER, de Bordeaux.

200 caisses Sardines, "Vve Rosier" Nantes en 1/4 et 1/2 quarts de boîtes et demi-boîtes.
caisses Champignons et Cèpes à l'huile.
do Moutarde française.
do Saucisses de [illegible].
Fromages Gruyère frais.
boîtes Olives Capres et Anchois assorties.
caisses Cornichons aux au vinaigre.
caisses Prunes sèches en cartons fins et en pots.
do 1 doux Fromages de Hollande.
bbls Vinaigre de vin blanc.
caisses Vin Blanc "Sauternes".
do Vermouth "Noilly Prat & Co."
do Absynthe suisse "Richard & Muller".
do Kirschenwasser.
barriques Cognac vieux "Bisquit, Dubouché & Co."
barriques Vin rouge "Bordeaux".
futailles Vin blanc "Graves" et "Sauternes".
caisses Vin rouge "Bordeaux".
paniers Bouteilles à vin, Capsules, Etiquettes, &c.
A vendre par HENRY VALETON & Co
13avril—3f 47, 49 et 51 rue Bienville.

Avis de Bureau de Poste.

JUSQU'A nouvel ordre, les malles seront fermées, au bureau de Poste de la Nouvelle Orléans, comme suit:

Les malles du Nord et de l'Est par la voie de Mobile, tous les jours à 2 heures et demie de l'après-midi, excepté le dimanche, où la fermeture a lieu à 11 heures du matin.

Les malles de l'Ouest, par le chemin de fer de Jackson, tous les jours à 6 heures du matin.

Les malles de Brashear, &c., par le chemin de fer des Opelousas, tous les jours excepté le dimanche, à 6 heures du matin.

Les malles de Galveston, Indianola du Sud et de l'Ouest du Texas, par le steamer Morgan, les mercredis et les vendredis et les samedis à 7 heures du matin.

Les malles de Natchez, Baton-Rouge, etc., par les bateaux à vapeur Atlantic et Mississippi, tous les jours, excepté le dimanche, à 4 heures de l'après-midi.

Les malles de la Côte, pour tous les bureaux de Poste jusqu'à Bayou Sara, par le bateau à vapeur Laurel Hill, les mercredis à 4 heures du matin et les samedis à 5 heures de l'après-midi.

Les malles pour le Nord Est du Texas et la Rivière Rouge, tous les jours par semaine à 4 heures de l'après-midi.

Les malles de la Rivière Ouachita, les mercredis et les samedis, à 5 heures de l'après-midi.

HEURES DE BUREAU.—Le Bureau de Poste sera ouvert de 8 heures du matin, et fermé à 4 heures de l'après-midi. Les bureaux "General Delivery" et "Merchants Delivery" resteront ouverts jusqu'à 7 heures du soir.

LES DIMANCHES—Le Bureau de Poste s'ouvrira à 9 heures du matin et se fermera à midi.
S. W. TALIAFERRO, Maître de Poste
15 avril—6

Vins, Cognac, Fruits, Vinaigre
BOUCHONS, CONSERVES, &c.

En débarquement des navires Atlantic, Auguste et Constancia, venant de Bordeaux:

40	barriques vin rouge		BEGUÉ & J. PELLE.
	do		J. LACOSSE
	do		G. BONIOL J. CAZALET
	1/2 ques vin blanc		MARTILLAC
	do		CLOS MONTAGNE
	caisses vin rouge		L. DE SEGUIN
	do		FRONSAC
	do		CLOS MONTAGNE
	do blanc		[illegible]
	do		MARTILLAC
	do		CERISES A L'EAU-DE-VIE
	do		FRUITS assortis
	do		PECHES
	do		PRUNES
	futs		VINAIGRE, CESSAT Aîné.
	balles		BOUCHONS
	caisses	100 1/4 boîtes Sardines	J. PENEAU.
	do	100 1/2	do
	do	100 1/4	Petits-Pois RONDENET
	do	100 1/2	Champignons
	do		Cèpes
	pipes	Cognac	PELLEVOISIN
	do	Cognac	do
	do	Cognac	OTARD DUPUY

A vendre par J. BAILLY BLANCHARD Jr.
14avril—3f 38 & 40, rue Vieille-Levée.

AUX PEINTRES.

5000 LIVRES BLANC DE CERUSE, UNION PUR, en bouteilles de 25, 50 et 100 livres.
—Aussi—
20 Bbls. Huile de Lin,
venant d'être reçue.
A vendre par CUSACHS & OGDEN
12 avril—3f PP Encoignure Royale et St Philippe

CHAMPAGNE ...... CHAMPAGNE

CHS. FARRE, Reims,

FOURNISSEUR des Cours de France, de Prusse, d'Espagne et du célèbre Wellington Club à Londres.

Vins de Sillery, Cabinet et Grand Vin Impérial, à vendre au débarquement du B. C. Winthrop, en lots au gré des acheteurs, par J. J. HERR,
14avril—1m Coin Gravier et Levée

LUNETTES.

LES personnes dont la vue est affaiblie trouveront chez C. DUHAMEL, 46 rue de Chartres, des verres qui les aideront et les soulageront.

M. C. Duhamel recommande particulièrement ses verres cylindriques achromatiques, qu'une expérience de plusieurs années a démontré être les plus aisés aux yeux et qui sont destinés à devenir d'un usage général quand ils seront appréciés. Il engage aussi le public à considérer que la vue étant une chose dont il faut prendre un plus grand soin, il est bon de s'adresser, pour acheter des lunettes, à des opticiens qui ont une longue pratique dans cette partie. Sa maison étant connue depuis plus de 20 ans à la Nlle Orléans, il espère que le patronage qu'on lui a toujours accordé jusqu'ici lui sera continué.

Les verres en cristal de roche (Pebbles) et les verres fins de Paris étant spécialement fabriqués pour lui, il en garantit la qualité.

Les montures de lunettes et les pince-nez en or sont vendus de confiance et portent la marque de la maison.

Jumelles de théâtre, longues-vues terrestres et pour la marine; instruments d'arpentage, microscopes et tous les instruments se rapportant aux sciences, ainsi que des stéréoscopes et des lanternes magiques, toujours en magasin.

Lunettes au gré pour le commerce.

Atelier pour les travaux en cuivre.

Réparation de toutes sortes d'instruments.

Maison d'achat et commission à Paris, rue Lamartine, No 35. 12 avril—1m PP

AVIS.

LE soussigné, légataire universel et exécuteur testamentaire de feu Olivier Blineau, croit de son devoir de mettre en garde tous ceux qui pourraient avoir l'intention d'acheter un certain bon, annoncé en vente par M. G. de Kerriet encanteur, lundi, le 16 avril 1866, dans la succession de Jean Chatard, No 26,696 du docket de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, et décrit dans l'annonce comme suit: Bon pour trois mil cinq cent piastres payables à J. Chatard ou à son ordre, pour valeur reçue.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1860.
Signé: BLINEAU.

Le soussigné ne reconnaît pas la validité dudit bon comme dû par feu O. Blineau et en contestera au besoin le paiement. A. CARRIERE.
12 avril—3

LE SOUSSIGNÉ

Annonce à ses amis du Sud qu'il a été nommé agent pour la vente des VINS de

MM. CRUSE & FILS FRERES,

DE BORDEAUX, qui ont encore fait de nouveaux arrangements pour l'IMPORTATION DIRECTE à la Nouvelle-Orléans.

Depuis la guerre cette maison a acheté et possède aujourd'hui SEULE:

Le Château PONTET CANET.
Le Château BOULIAC.
Le Château LAUJAC.

La supériorité des vins de MM. CRUSE & FILS FRERES est tellement connue, qu'elle n'a pas besoin de recommandations. B. E. CASTENDYK.
1er avril—4 sem. Rue du Camp, No 91.

AVIS.

MONSIEUR C. DUHAMEL informe le public qu'il a ouvert une maison de commission, à Paris, rue Lamartine No 35. Il se tient à la disposition des personnes qui voudraient bien lui confier leurs achats, à son magasin d'optique, 46, rue de Chartres, jusqu'à la du d'avril prochain, époque de son départ pour l'Europe.
16 mars—1m

DEMANDE D'OUVRIÈRES.

On demande tout de suite de bonnes OUVRIÈRES en ROBES, et une bonne PREMIÈRE.
S'adresser à Mme LEONTINE, 167 rue du Canal.
Bonnes rétributions. 8avril—6f—PP

CIGARES ET TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE.

Reçu par les steamers Mexico, Cores et le brick Merrie,

250,000 CIGARES

TELS que Media Regalia,—Londres,—Londres de Corte,—Flor de Fernandez,—Conchas,—Regalia de la Reine,—Reinitas,—Regalia Britannica, &c. &c., des marques Figaro,—Apolo,—Cabaños,—Sultan,—Clay,—Calhoun,—Webster,—Terre de Malakoff, &c.
30 ballots de tabac pour coupe et tripes.
A vendre au plus bas prix du marché par J. GUMA.
8avril—1f 94, rue de la Commune.

ORGUE-ALEXANDRE.

On vendra à l'amiable un bel ORGUE-ALEXANDRE ayant dix jeux, propre à la musique de salon ou à la musique d'église. L'instrument est en parfait état et est de qualité supérieure.—S'adresser de 9 heures à midi, rue Royale, No 165. 10avril—PP

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureau No 126, rue Gravier, entre St Charles et Camp.
Capital $200,000,
Avec privilège de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux assurés de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président.
E. MAIZE, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Elmer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt	Geo. Merz,
F. A. Loeling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Meyer,
H. Zuberbier,	Chs Bendix,
Theo Schorr,	Chs Leeffler,
M. F. Klumpp,	H. Blume,
C. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Freh,	O. H. Kerstendiek,
H. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Bichert,
Aug. Koenig,	E. Gassen,

Modes et Nouveautés.

LA MAISON DEBBES

Ayant complété son assortiment de marchandises pour le printemps, annonce à sa clientèle que tout le stock a vendre vingt-cinq pour cent au dessous du prix de la place.

L'assortiment se compose de ROBES HAUTE NOUVEAUTÉ, CHAPEAUX paille et crin assortis, FLEURS, PLUMES, COURONNES en tous genres choisis, GANTS, MITAINES, DENTELLES valenciennes, guipure, Clany et Blondes, TULLES, ROBINETS à mousse, quipures, PARASOLS et PARAPLUIES, ORNEMENTS et GARNITURES en grande variété, et tout ce qui se rapporte à l'usage des modistes.
6avril—1m 60, rue Bienville, au Premier

Vins blancs! Vins blancs!

En débarquement des navires Auguste, Jupiter et Constancia, de Bordeaux:

25	barriques VIN ROUGE		"Graves"
30	do	do	"Côtes de St-Jean"
30	do	do	"Verdelais"
20	caisses VIN ROUGE Réglade Bas Médoc.		
25	demi barriques VIN BLANC		"Pujols"
25	do	do	"Côtes de Mareuz"
12	do	do	"Côtes de Meno"

A vendre par CÉSAIRE FABRY,
1avril—4f 28, rue St-Louis.

Vins, Absinthe, Sardines et Fruits.

En débarquement des navires Constance, Auguste et Jupiter, de Bordeaux:

46	barriques VIN ROUGE		Rousillon,
24	do	do	St-Macaire,
24	do	do	St-Loubès,
30	do	do	Côtes de Bourg pour familles,
125	caisses	do	Ste-Foy,
100	do	do	Bourg,
1000	do	do	Graves d'Ambarès,
200	do	VIN BLANC	Graves de Portais,
100	do	ABSINTHE	Ed. Pernod,
65	do	CERISES	à l'eau de vie,
21	do	FRUITS	au jus.

EN MAGASIN:

20	demi barriques VIN ROUGE		Côtes de Bourg,
2000	caisses	do	Graves d'Ambarès
100	do	do	Blanquefort,
100	do	ABSINTHE	Ed. Pernod,
200	do	SARDINES	1/4 "Guillous"

A vendre par J. & J. TARDOS.
13avril—3f P.P. 63, rue Vieille Levée.

Fusils! Fusils!

200 FUSILS DE CHASSE,
Fabriqués de St-Etienne, et garantis.
A vendre en quantités, au gré des acheteurs, par J. & J. TARDOS,
12 avril—3f PP 63 rue Vieille Levée.

Sardines! Vins! Vinaigre! Fruits! &c.

180 caisses de 100 1/4 boîtes SARDINES, marques supérieures
30 caisses de 100 1/2 boîtes SARDINES, marques supérieures
100 barriques VIN rouge, marque P. Clermont & Co,
25 do VIN blanc do do
30 barils VINAIGRE do Moulier,
70 caisses FRUITS assortis à l'eau-de-vie, marque Dotman,
40 caisses FRUITS au jus, assortis, marque Dotman,
25 caisses CORDIAUX assortis, articles supérieurs,
1300 caisses VIN rouge, marque Clermont,
30 balles de 15 mille BOUCHONS assortis,
100 paniers ANISETTE marque Marie-Brizard,
En débarquement des barques Auguste et Jupiter, arrivées de Bordeaux.
A vendre par PIAGGIO FRERES,
13avril—12,14,16avril Rue de la Vieille Levée, No 62 et 64.

EN débarquement des navires Auguste et Constancia, venant de Bordeaux—
1000 caisses vin rouge St. Julien Médoc.
500 do vin blanc Haut Sauterne,
200 do vinaigre de vin blanc,
50 barils vinaigre de vin blanc.
100 caisses fruits à l'eau-de-vie.
200 do bouchons premier et régulière
100 caisses de 1/2 boîtes champagnes au naturel,
100 bocaux moutarde en poudres et en cheveux,
200 caisses de 100 1/4 boîtes sardines à l'huile,
10 do 100 1/2 do
10 do truffes noires et pâtés truffés,
100 paniers anisette de Marie Brizard,
100 caisses absynthe Suisse F. Pernod,
20 do moutarde et vermouth de Louis Frères,
100 barriques vin rouge St-Julien Médoc.
A vendre par ANT LANATA,
12 avril—6 9 et 11, rue Jefferson.

Macaroni! Vermicelli! Huile!

EN débarquement du navire Giovannie, venant de Gênes—
500 caisses macaroni d'Italie,
300 do vermicelli do
40 barils amandes cassées,
15 caisses saucissons de Bologne,
10 do sucre,
30 barils graines de Canaris,
100 estagnons eau fleurs d'oranger,
150 caisses vin d'Asti Tokai,
1000 paniers huile Borghesi 22 et 11 onces.
A vendre par ANT. LANATA,
12avril—6 9 et 11, rue Jefferson.

Fromage absinthe! hareng, etc.

50 fromages de Gruyère, marque J. L. Martin,
30 caisses de 1 doux. fromages frais de Hollande,
150 fromages Pâte Grasse fontaine,
100 caisses absinthe, marque E. Pernod,
100 caisses kirsch marque E. Leveaditre,
10 barils raisins frais de Corinthe,
10 sacs graines d'anis
En débarquement du steamer Carolina arrivé de Liverpool, à vendre par PIAGGIO FRERES,
12 avril—6 Rue Vieille-Levée, Nos 62 et 64.

Grocerie en gros et en détail.

N. QUIAZZARO et G. B. ANSELMI, rue de la Levée, No 222, entre St-Philippe et Dumaine, ont constamment en magasin un grand assortiment de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs, Huile, Vermicelli, Macaroni, et généralement tous les produits d'Italie. Aussi, un grand assortiment de Riz Créole, qu'ils vendront au plus bas prix du marché. 18mars—1m

CAFÉ RIO.

H. T. LONSDALE
COURTIER DE CAFÉ.
134 ...... Rue Gravier 134

ANNONCE à ses anciens amis et clients qu'il a en magasin

10,000 sacs de café Rio,

de bonne et de première qualité, qu'il vendra, comme par le passé, en lots de 50 sacs et davantage, au gré des acheteurs. 8avril—1m

DEMANDE.

ON demande UN BON DOMESTIQUE DE MAISON (homme de couleur) pour entrer en service tout de suite. S'adresser coin Esplanade et Dorbigny, 15avril—PP Troisième District.

Domestique.

ON demande une domestique, rue St-Philippe, No 95. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 15avril—3f

On demande

UNE BONNE CUISINIÈRE et une domestique pour faire le ménage, chez Mme SOPHIE, 38 rue Royale.
16avril

DEMANDE DE DROGUISTE.

On demande un BON COMMIS vendeur dans une DROGUERIE.
S'adresser à CUSACHS & OGDEN,
7 avril—3 PP Encoignure Royale et St-Philippe.

CIGARES DE LA HAVANE,

Importés par la Salvador et le Mexico.

164,000 tels que: Regalia Londres, Reg. Britanica, Reg. Esparteros, Chicas, Reinitas, Conchitas, Londres fines, Trabucos fins, Conchas fins, &c, &c.

(PARA USTED.)

30 barils de cigarettes de cette fameuse marque, Cigarettes de la HONRADEZ telles que: Embquillados, Bellozas, Embo-galopas, Exquisitas, Trompetillas, ainsi que 500 livres de Picadura de la même fabrique.

Ces marchandises seront vendues en belle qualité qu'il plaira aux acheteurs.

Conditions libérales. CH. PLUCHE,
Bourse des Marchands et Encanteurs,
11avril—10 Room No 29.

Aux ouvrières en robes.

ON demande de bonnes ouvrières en robes, de suite, 130 RUE CANAL.
11avril—3—PP

TAXES. LICENCES.

A dater de LUNDI prochain, 9 avril les Taxes et Licences dues à la ville et entre mes mains, seront perçues, au No 70, rue St. Louis, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
E. BERMUDEZ,
6 avril—10 Avocat assistant de ville.

VINS et EAUX-DE-VIE.
MANUEL,

IMPORTATEUR de vins, eaux-de-vie, sardines, huile, etc., 1864 vendu à des prix qui défient toute concurrence. On trouvera aussi les eaux-de-vie du pays, le whisky, brandy, rhum. Aperçu de quelques prix: Bordeaux en baril, à $30; whisky, brandy, eau-de-vie de France, à $1.75 le gallon.
36, RUE DUMAINE,
entre Chartres et Royale. Ouvert tous les jours de bonne heure du matin à six heures du soir. 8avril—1m

1866 . PRINTEMPS . 1866

W. DAUPHIN,
96 ...... RUE DE LA DOUANE 96
IMPORTATEUR DE
ARTICLES DE MODE,
ARTICLES EN PAILLE
et
VARIÉTÉS
15mars—1m PP

A VENDRE — BONNES PROPRIÉTÉS DANS LA RUE VIEILLE-LEVÉE.

DEUX MAGASINS bâtis dans le genre moderne, au-dessous de la rue Bienville, s'étendant jusqu'à la rue de la Nlle-Levée; un magasin s'étendant jusqu'à la rue Clinton.
A vendre, à bon prix, par
GREEN & ELDER, agents pour la vente de propriétés foncières, rue Gravier
No 146 8avril—1f

CANDIDATURES.

V. GEODIAS,

Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de Taxes d'Etat dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans.—Election, lundi, 7 mai 1866.
[illegible]

C. H. LANG,

Titulaire actuel, est candidat pour la place de COLLECTEUR de taxes d'Etat dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. 30 mars—PP

Messieurs les éditeurs de l'ABEILLE, Veuillez annoncer que

EDOUARD HERMANN LEHMANN

est candidat à la place de greffier de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans. L'élection a lieu le 7 mai 1866. 1avril—te 7mai

POUR LA RÉÉLECTION.

JOSEPH G. BAUM,

Candidat pour la place de greffier de la Sixième Cour de District. 25mars—1m

Eaux-de-vie. Eaux-de-vie.

A VENDRE PAR

A. ROCHEREAU & Co.,

Nos 16 & 18, RUE ST-LOUIS,

20	barriques	EAU-DE-VIE	J. HENNESSY & Co,
10	do	de	CASTILLON 1815,
5	quarts	de	J. B. GOBARD, Couronne,
10	barriques	do	do
10	do	de	HIVERT, PELLEVOISIN & Co
20	do	de	J. DESMARINS FILS,
20	do	de	FIN BOIS,
5	quarts	de	RAYNAL & Co, 1858,
10	barriques	de	A. BONNIOT & Co,
5	quarts	de	do
10	barriques	de	ROBERT,
15	do	de	MERCURY BRAND,
20	do	de	TAILLEBOSSON 1800,
5	do	de	1815, très-fine,
5	do	de	CENTRAL SOCIETY 1850,
10	do	de	do 1868,

—Aussi—

300 caisses des meilleures marques ci-dessus nommées. 8avril—1m

Vin en Bques. Vin en Caisses.

A VENDRE PAR

A. ROCHEREAU & Co.,

Nos 16 & 18 RUE ST-LOUIS.

40	bques Vin rouge,	BLAYE,	P. DANDICOLLE	&Co
30	do	do	BACALAN,	BLANCHY Frères &Co
30	do	do	ST-LOUBES,	L. MÉRIC aîné;
30	do	do	TRESSES,	DUPUY ANAMAZEUILH
30	do	do	BOURG,	B. SENTEGEAT,
30	do	do	PALUS,	Supérieur,
30	do	do	MONTFERRAND,	do
30	demi-bques vin rouge,		SALUS & MACAU,	JUILLIA
5	do	do	DEVRIC MARGAUX,	

250	caisses vin rouge,		J. J. DUVERGIER Jne & Co	
100	do	do	ST-JULIEN,	E C & C
30	do	do	do	1/2 bout;
30	do	do	GRUAU LAROSE;	
25	do	do	CHATEAU-LATOUR;	
30	do	do	très supérieurs, différents crûs;	
100	do	vin blanc.		

Nlle-Orléans, le 5 avril 1866. 8avril—1m

Huile d'Olive, Vermouth, Sardines,
EAU DE FLEURS D'ORANGER, &c.

A VENDRE PAR

A. ROCHEREAU & Co.,

No 16 & 18, RUE ST. LOUIS.

100 caisses HUILE D'OLIVE J. Plagniol—12 bout.,
100 paniers do do do do
50 do do do do 24/2 bout.
50 do do do do do
75 caisses VERMOUTH,
200 do SARDINES différentes marques,
100 do EAU DE FLEURS D'ORANGER, différents modèles. 5 avril—1m

Champagne! Champagne!

A VENDRE PAR

A. ROCHEREAU & Co.,

NOS 16 & 18 RUE ST-LOUIS.

400 paniers CHAMPAGNE Krug & Co., grandes bouteilles
200 do do do petites bouteilles,
Nouvellement importés par les steamers Florida et Caroline via Liverpool. 5 avril—1m

Marchandises sèches

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

Au magasin de

L. ETERNOD,

Rue de Chartres, entre Hôpital et Ursulines, No 215:

AFIN de liquider mon stock du dit magasin, pour cause de formation de société et de transfert de magasin, j'offrirai en vente à mes clients de la ville et des campagnes, ainsi qu'à tous ceux qui veulent profiter du BON MARCHÉ, à partir du 12 courant jusqu'au 1er avril, un assortiment complet de marchandises sèches, telles que:

INDIENNES de mérinos à 15 cents la yarde;
COTON blanc 4-4 va-mtl 40 cents, à 30 cents;
BAREGE broché soie à 40 cents;
TOILES à draps 10-4, 11-4 et 12-4,
Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.
L. ETERNOD

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société, qui datera du 1er avril prochain, pour le commerce de MARCHANDISES SÈCHES EN GÉNÉRAL. Le magasin que tenait M. Eternod, dans la rue de Chartres, No 215, étant transporté par la nouvelle société, au coin des rues Bourbon et Ursulines. Le successeur restera aussi coin des rues Bourbon et Ursulines.
LOUIS ETERNOD,
MANUEL CRESSY.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1866. 15 mars—1m

Marchandises Sèches

A PRIX ENCORE PLUS REDUITS,

PAR

C. A. BARRIERE & BRO.,

135, rue du Canal.

VU la grande demande pour nos marchandises, nous continuerons à vendre à prix encore plus réduits notre stock à l'épicerie jusqu'au 20 courant. Après on fera l'inventaire pour vendre la balance des marchandises à la maison.

Nous recevons actuellement des marchandises nouvelles pour la saison par les vapeurs anglais Peruvian, Brazilian, Carolina et Alabama, venant d'Europe, que nous offrons à des prix au-dessous du coût d'importation.

Nous invitons le public à venir examiner notre assortiment, qui est des plus variés.
C. A. BARRIERE & BRO.
2 avril—) 30 a.—PP En liquidation.

EXCELLENTE OCCASION.

MM. ETERNOD & CRESSY préviennent leur clientèle et le public en général que ne pouvant ouvrir leur nouveau magasin avant la quinzaine prochaine, ils continueront à vendre au local de leur grand assortiment de marchandises de tout genre à des prix exceptionnellement réduits.
—Aussi—
1 caisse Barège à 25 cents la yarde
1 facture de Pointes et Rotondes Lama.
9 avril—6 ETERNOD & CRESSY 215 rue Chartres.

St-AMAND & St-CYR,
57 ...... rue Bourbon 57

ANNONCENT respectueusement aux dames de la Nlle-Orléans qu'ils viennent de faire l'ouverture d'un assortiment très varié de marchandises de printemps et d'été, achetées à New-York pendant la grande baisse. Leurs prix seront des plus modérés; leur assortiment comprend en partie un grand choix de tissus pour robes, tels que—
Grenadines soie unies, rayées et brochées,
Grenadines laine brodées soie,
Baréges et mousselines,
Lenos à carreaux et à raies,
Organdis et jaconas imprimés,
Percales et indiennes françaises.
Mousselines suisses brodées couleur,
Poil de chèvre à pois,
Batistes et toiles imprimées,
Assortiment complet de toilerie, bonneterie, étoffes pour deuil, d'étoffe blanches, cotton gros,
Jaconas, percales, nansous, mull-mull,
Mousselines suisses, bobinet pour moustiquaires,
Cambric, Lama et Cambric,
Laines, cotons blancs et écrus des meilleures marques,
Ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop longs à mentionner.
16mars—1m St-AMAND & St-CYR, 57 rue Bourbon.

AVIS.

PENDANT l'absence de notre sieur ALEXANDRE MARKS, de la Nlle-Orléans, M. CHS. WILL et M. ALEX. LEVY sont chargés de notre procuration générale.
NLLE-ORLÉANS, 2 avril 1866.
3avril—1m HOFFMAN & MARKS.

STEVENS & SEYMOUR,

Importateurs et Marchands

DE

PAPIER, FOURNITURES DE BUREAU, BLANCS, LIVRES D'ECOLE, COUTELLERIE, ARTICLE DE FANTAISIE, &c.

94 et 96 .... RUE DE LA COMMUNE .... 94 et 96

(vis-à-vis le City Hotel)

Maison établie en 1836.

Les soussignés appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur leur vaste assortiment de MARCHANDISES, appropriées à toutes les branches du commerce. Nous les recevons directement des fabriques américaines et étrangères, ce qui nous permet de vendre à aussi bas prix qu'aucune autre maison. Nous avons en magasin les articles suivants dont la liste est grossie par chaque arrivage:

PAPIERS.

Pour IMPRESSION—de toutes qualités et grandeurs,
A ENVELOPPE—grandeurs diverses,
A ÉCRIRE—anglais, français et américains,
FOURNITURES DE BUREAU—de tous genres,
LIVRES BLANCS—registres, brouillards, journaux, grands livres, &c.
PRESSES A COPIER, ENCRE, CARTES A JOUER, &c.

LIVRES D'ECOLE.

—Grand choix comprenant—

500 douzaines SPELLERS de Webster,
100 do READERS de M. Guffey,
Aussi—ARITHMÉTIQUES, DICTIONNAIRES, GÉOGRAPHIES, &c.

Aussi, Importation directe de COUTELLERIE,
FUSILS,
PISTOLETS,
CAPSULES,
CORDES DE VIOLON,
HAMEÇONS ET LIGNES,
PEIGNES, BROSSES AIGUILLES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Nous offrons ces articles, dont nous avons une grande variété, à aussi bas prix qu'aucune autre maison.
STEVENS & SEYMOUR.
16mars—1m